

*Projet d'Action Stratégique de l'Etat
dans le département de la Meuse*

2005-2007

INTRODUCTION

La nouvelle étape de la décentralisation, décidée par le Gouvernement, s'accompagne d'un profond mouvement de réforme de l'Etat.

Le décret du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services territoriaux de l'Etat en définit les orientations.

Les projets d'action stratégique de l'Etat (PASE) s'inscrivent dans ce dispositif, le projet régional (PASER) étant l'instrument de mise en cohérence, au niveau régional, des politiques publiques, le projet départemental (PASED) constituant le support de la mise en œuvre de l'action de proximité de l'Etat.

Ce PASED prend la suite des premières tentatives d'introduction d'une vision stratégique dans la conduite des politiques territoriales (projets territoriaux de l'Etat). Il s'efforce de rompre avec une culture de gestion de procédure pour privilégier la direction par objectifs, la recherche du résultat et son évaluation.

Ce document est le fruit d'échanges approfondis entre les différents services de l'Etat. Il s'appuie sur un diagnostic précis du territoire qui résulte de ce travail collectif et qui a déterminé les priorités et les modes d'action.

Il intègre les priorités gouvernementales les plus récentes, déterminées par :

- la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ;
- la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole ;
- le projet de loi relatif à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

De ce fait, le projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse 2005-2007 est structuré autour des quatre objectifs prioritaires suivants, eux-mêmes déclinés sous la forme de quinze fiches d'action :

- préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse ;
- maintenir un haut niveau de sécurité ;
- poursuivre une réforme de l'administration au service du public ;
- assurer le développement durable du territoire.

Ce projet n'a pas vocation à retracer de manière exhaustive l'ensemble des politiques conduites par l'Etat. Les priorités dégagées, qui sont peu nombreuses, doivent constituer le fil conducteur d'une action quotidienne, au service de nos concitoyens.

Les services de l'Etat rendront compte des engagements pris.

A cette fin, des indicateurs de résultat ont été établis, qui permettront un suivi régulier au sein du collège des chefs de service et du comité départemental des usagers des services de l'Etat.

Etabli pour trois ans, ce projet est appelé à évoluer et à s'enrichir au fur et à mesure du développement du mouvement de décentralisation, des incidences de la réforme de l'Etat et de la mise en œuvre prochaine de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Bar-le-Duc, le 08 avril 2005

Le Préfet,

Richard SAMUEL

SOMMAIRE

- Introduction

- Sommaire

- Le diagnostic du territoire

1 - Des atouts à valoriser

2 - Des faiblesses réelles

- Une stratégie centrée sur quatre objectifs

I – Préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse

Fiche 1-1 : Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi

Fiche 1-2 : Garantir l'accès au logement pour tous

Fiche 1-3 : Assurer l'égalité des chances entre les enfants et entre les adolescents

Fiche 1-4 : Favoriser l'égalité des chances pour tous

II – Maintenir un haut niveau de sécurité

Fiche 2-1 : Améliorer la sécurité routière, intérieure et civile

Fiche 2-2 : Améliorer la sécurité sanitaire des aliments

Fiche 2-3 : Lutter contre les comportements à risques

III – Poursuivre une réforme de l'administration au service des usagers

Fiche 3-1 : Coordonner à l'échelon interdépartemental la gestion des ressources humaines

Fiche 3-2 : Répondre aux attentes des usagers des services de l'Etat

Fiche 3-3 : Améliorer la qualité du service offert aux collectivités territoriales

IV – Assurer le développement durable du territoire

Fiche 4-1 : Accompagner et soutenir les territoires fragiles

Fiche 4-2 : Soutenir l'économie meusienne par l'information et le conseil aux entreprises

Fiche 4-3 : Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

Fiche 4-4 : Assurer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau

Fiche 4-5 : Protéger, préserver et valoriser le patrimoine culturel meusien

- Le pilotage et le suivi

- Index

- Indicateurs d'évaluation et de suivi

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- DES ATOUTS A VALORISER

- **Une position charnière et la présence d'espaces disponibles**
- **Un patrimoine et un environnement de qualité**
- **Une économie encore industrielle fondée sur de petites unités**
- **Une agriculture performante en cours de mutation**
- **Des infrastructures à conforter**
- **Une carte intercommunale en voie de rationalisation**
- **Une présence marquée de l'Etat**

- DES FAIBLESSES REELLES

- **Une population vieillissante**
- **Un dynamisme économique fragilisé**
- **Une situation sociale caractéristique des départements ruraux**

1 - DES ATOUTS A VALORISER

A - Une position charnière et la présence d'espaces disponibles

Dans l'espace français, le département de la Meuse constitue un lien entre le sillon mosellan et le grand bassin parisien, c'est à dire entre un bassin industriel traditionnel en complète mutation technologique et la principale zone de services en France.

Cette position charnière, et la présence d'espaces disponibles, donnent au département vocation à accueillir des activités dont la délocalisation des grandes concentrations urbaines est recherchée, et des populations en quête d'une meilleure qualité de vie. L'ouverture à l'horizon 2007, de la ligne du TGV Est et l'implantation de la gare meusienne représentent un atout majeur pour le développement de la Meuse.

B - Un patrimoine et un environnement de qualité

La Meuse bénéficie d'un riche héritage architectural et historique, au premier rang desquels se trouvent les Hauts-lieux de la Grande Guerre. De même, l'abondance de la forêt et de la ressource en eau sont propices au tourisme naturel.

Ce patrimoine historique, inscrit dans la mémoire collective, et ces atouts environnementaux demeurent, à quelques exceptions près, insuffisamment connus et ne suffisent pas pour stabiliser les flux touristiques qu'ils génèrent.

Les différentes mesures prises ou en cours d'adoption, notamment en matière de prévention du bruit, d'élimination des déchets et de protection de la ressource en eau concourent à la préservation de cette qualité.

C - Une économie encore industrielle fondée sur de petites unités

Les entreprises meusiennes sont en majorité de taille modeste. Ainsi, sur les 6079 établissements répertoriés au 1^{er} janvier 2002, 5496 emploient moins de 10 salariés, 581 entreprises de 10 à 500 salariés et seulement 2 entreprises emploient plus de 500 personnes.

Les salariés du secteur privé en Meuse sont employés dans l'industrie (27,2% contre 26% en France et 31,9% en Lorraine) avec une proportion de 9,9% dans le bâtiment et les travaux publics (8% en France) et de seulement 52,6% dans le tertiaire (contre 59,2% en Lorraine et 65% au niveau national).

Avec 25% de la population active salariée dans l'industrie (hors BTP), la Meuse se situe dans la moyenne de la région lorraine.

Le tissu industriel meusien est diversifié, la plupart des filières industrielles traditionnelles y sont présentes, d'où émergent quelques secteurs forts : première transformation de l'acier, mécanique de haute précision, optique, bois et assemblage, industrie du lait et de la viande.

Parmi ce tissu d'entreprises apparaissent cependant deux secteurs dont les liens avec le territoire meusien sont distendus : des entreprises métallurgiques ou d'optique passées sous le contrôle de grands groupes ; des entreprises délocalisées en Meuse entre 1960 et 1980, plus particulièrement dans la filière chimique et électronique, et qui se sont peu insérées dans leur environnement.

Toutefois, de petites entreprises innovantes, dans les secteurs les plus portés par le marché (notamment la petite métallurgie de pointe) prennent progressivement le relais de ces secteurs plus anciens. Cependant, on continue d'observer que les sièges sociaux et les centres de décision sont de plus en plus situés hors du département.

Le renouvellement de l'économie de la Meuse passe principalement par le développement des entreprises existantes et la création de petites unités. Les outils publics ou privés susceptibles de favoriser cette mutation se mettent progressivement en place.

En effet, l'avenir économique de la Meuse repose essentiellement sur la création et la pérennisation de petites unités qui contribuent au développement endogène du département, la densification du tissu des PME et PMI constituant l'enjeu véritable du département en matière économique.

Les caractéristiques patrimoniales et environnementales de la Meuse peuvent en faire le lieu du desserrement des activités qui ne trouvent plus de place dans les mégapoles de l'espace mosellan, voire de l'espace rhénan ou de la région parisienne.

D - Une agriculture performante en cours de mutation

La situation et les enjeux

La surface agricole meusienne est exploitée par 2620 exploitations d'une surface moyenne de 125 ha (données relatives aux exploitations ayant bénéficié des aides PAC en 2003). La Meuse se situe ainsi au 2^{ème} rang français pour ce qui concerne la surface agricole utile moyenne, et dans les 18 premiers départements pour le revenu brut par exploitation en 2002. Mais, elle est au delà du 70^{ème} rang pour ce qui concerne le revenu moyen par hectare, ce qui traduit un faible niveau de valeur ajoutée.

Concentrée sur trois productions majeures (lait, céréales et oléagineux, viande bovine), l'agriculture meusienne dépend à plus de 90% des droits à produire (surface éligible aux aides PAC, quotas laitiers PMTVA...) contrôlés dans le cadre de la PAC, dont les aides représentent plus de 50% du revenu agricole.

Le nouveau régime des aides PAC, qui entrera en vigueur dès 2005 avec l'application des premières mesures de conditionnalité, et surtout en 2006 avec le découplage partiel ou total de certaines aides, pourrait accentuer la restructuration et l'agrandissement des exploitations.

Derrière une apparente richesse, l'agriculture meusienne cache donc des fragilités structurelles liées à la concentration de ses productions, à sa dépendance à l'égard de la PAC et à son faible niveau de valeur ajoutée. Cette situation conduit à une concurrence importante entre les exploitants pour la surface agricole et contribue, en l'absence de mesures correctrices, à freiner l'installation des jeunes agriculteurs.

Ce frein à l'installation des jeunes est amplifié par la conjoncture particulièrement difficile que connaît la production laitière. En effet, la baisse des prix que subissent les éleveurs laitiers, qui se superpose aux charges financières induites et/ou à l'impossibilité technique de mettre aux normes leurs bâtiments, ainsi que la baisse d'intérêt pour cette production (caractérisée par de fortes contraintes en termes de personnel, en décalage avec l'évolution de la société), conduit certains d'entre eux à envisager, à court terme, l'arrêt de l'atelier laitier, avec pour conséquences majeures :

- l'utilisation des quotas laitiers correspondants pour augmenter les capacités de production d'exploitations existantes, interdisant ainsi la reprise potentielle de ces quotas par des candidats à l'installation,
- le remplacement de l'activité laitière par d'autres spéculations (céréales, élevage viande...) nécessitant souvent une augmentation de la surface des exploitations, privant ainsi de ces terres les candidats à l'installation.

La diminution consécutive du nombre d'exploitations a, bien entendu, pour conséquence immédiate une occupation plus dispersée du territoire par les actifs agricoles : en effet, l'activité d'élevage, et en particulier la production laitière, a pour corollaire un besoin de main d'œuvre familiale ou salariée, avec un fort ancrage territorial. Un atelier laitier qui disparaît est souvent synonyme, à court terme, du départ de la famille correspondante vers un autre lieu.

Enfin, le remplacement des ateliers laitiers par des productions conduisant à des exploitations de plus grandes dimensions peut, à terme, générer des difficultés pour produire physiquement le quota départemental, augmenter les coûts de ramassage du fait de la dispersion des producteurs même quand ils détiennent des références plus importantes, et diminuer l'attrait de la zone de production pour les transformateurs laitiers.

Un enjeu environnemental fort

Le département de la Meuse a la particularité d'être situé en tête de bassins versants de cours d'eau et fleuves qui présentent en aval des enjeux importants que ce soit en termes de qualité d'eau ou en termes de gestion quantitative. Dans ce contexte, la profession agricole se trouve confrontée aux principaux défis suivants :

- la préservation de la qualité de l'eau, principalement contre les pollutions diffuses d'origine agricole,
- la restauration du réseau de ruisseaux et de rivières et de leur qualité piscicole,
- le maintien d'une utilisation de l'espace dans les bassins versants facilitant une régularisation des débits des cours d'eau (maintien des haies et des surfaces en herbe),
- la protection, dans les lits majeurs, des zones d'expansion de crue, voire la création d'ouvrages permettant la rétention des eaux.

Les autres grands enjeux en matière d'environnement ont trait à la protection des zones humides et des vallées alluviales, la protection des paysages et une attention forte donnée à la gestion du gibier.

Dans ce contexte économique et environnemental, il apparaît donc nécessaire pour l'agriculture meusienne de :

- renforcer et soutenir les filières existantes, en particulier celles de l'élevage,

- diversifier les productions et les activités,
- impliquer l'agriculture dans l'aménagement rural et dans la protection de l'environnement

La tempête du 26 décembre 1999 et ses conséquences

Avec plus de 37% du territoire, la forêt occupe en Meuse une part nettement supérieure à la moyenne française. En moyenne, les ressources forestières (vente de bois, chasse, aides publiques) "couvrent" 40% des dépenses d'équipement des communes rurales du département.

Mis en place en 2000, le dispositif d'aide aux communes forestières sinistrées a permis en 2004 de soutenir 110 communes grâce à une enveloppe allouée de 1 111 316€.

Passée la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans la période qui a suivi la tempête, le département doit continuer à faire face aux trois enjeux suivants :

- le nettoyage et la reconstitution des massifs forestiers sinistrés,
- la recherche d'un nouvel équilibre économique pour les collectivités les plus touchées,
- le développement d'une culture de l'utilisation du bois qui préserve, au regard du contexte européen, le développement économique de l'ensemble des activités industrielles, artisanales et touristiques liées à la filière forêt-bois.

L'impact des crises sanitaires

L'agriculture meusienne est particulièrement concernée par les crises sanitaires récentes (ESB, fièvre aphteuse). En effet, près de 90% des exploitations du département ont un atelier d'élevage, bovin dans la majorité des cas.

La zone Nord du département constitue un secteur à enjeu particulier compte tenu d'une part, de la proximité de la Belgique, pays avec lequel se font un certain nombre d'échanges, d'autre part, du caractère plus traditionnel des élevages.

Le département a connu deux cas d'ESB, en 2001 et 2003.

Au plan économique, ces crises successives, associées à deux années difficiles en ce qui concerne la récolte des céréales, ont placé en 2001 de nombreuses exploitations meusiennes dans une situation très fragile, menaçant leur pérennité. Cette tendance s'est améliorée depuis deux ans, mais l'agriculture meusienne cache toujours des fragilités structurelles dont elle tente de se dégager par l'amélioration de la valeur ajoutée, politique centrée sur la diversification, la transformation, l'amélioration de la qualité et la promotion des productions locales.

E - Des infrastructures à conforter

Trois opportunités de portée supra départementale et à fort potentiel de développement s'offrent au département :

- a – la construction de la ligne TGV Est et l'implantation de la gare meusienne
- b – le laboratoire expérimental de Bure
- c – la base de loisirs de Madine

a) L'ouverture prévue en 2007 de la ligne TGV Est accompagnée au niveau meusien, de l'aménagement d'une gare desservie par un nouvel accès routier Nord-Sud offre de réelles potentialités de développement pour un département "vert".

Le nouvel accès routier assurera un réel désenclavement permettant de conforter à terme le rôle d'axe principal Nord-Sud du département de la liaison Bar-le-Duc / Verdun, tout en plaçant la gare TGV à environ un quart d'heure de chacun de ces deux pôles.

Ce nœud intermodal de transport devrait favoriser l'émergence d'une nouvelle dynamique économique, en attirant notamment des activités nouvelles autour de la zone d'activité du TGV, voire en permettant l'installation en Meuse de populations actuellement urbaines recherchant un environnement privilégié.

b) Le laboratoire de recherche de Bure peut être l'occasion de voir s'implanter des entreprises de haute technologie, soit dans le cadre de leur participation aux travaux, soit dans le cadre de la mise en place d'un pôle scientifique et technologique, ou sous forme de compensations à l'accord donné par la Meuse à l'implantation du laboratoire. L'enjeu pour la Meuse, quelles que soient les décisions qui seront prises, est de rendre durables de telles implantations.

c) Le lac artificiel de Madine, créé dans les années 1970 pour garantir l'approvisionnement en eau de l'agglomération messine, couvre une superficie de 1100 hectares. L'opportunité touristique offerte par cette retenue d'eau a conduit à son aménagement en un centre de sports et de loisirs géré par un syndicat mixte associant des partenaires meusiens, meurthe-et-mosellans et mosellans. L'attractivité de cette base de loisirs, proche des métropoles de Metz et Nancy, dépasse ce périmètre. Ce site d'intérêt régional voire intra régional, recèle de réelles potentialités en matière d'essor touristique. Toutefois, sa valorisation demeure encore insuffisante en termes d'équipements et de prestations.

F - Une carte intercommunale en voie de rationalisation

Le département de la Meuse compte 500 communes réparties sur 31 cantons, dont 88% ont moins de 500 habitants. Bar-le-Duc et Verdun, les deux villes les plus importantes, ne regroupent à elles deux que 39.364 habitants, soit 19,64% de la population totale du département.

En raison de l'absence de pôles urbains suffisamment attractifs et de la dispersion territoriale des petites communes, les communes se sont assez tôt regroupées, en général autour des bourgs-centres, pour disposer des moyens suffisants pour assurer à la population les services de proximité (collecte des déchets, alimentation en eau, distribution d'énergie...).

De ce fait, la carte intercommunale est particulièrement dense : 152 structures intercommunales au 1^{er} mars 2005, se décomposant en 27 EPCI à fiscalité propre dont 4 CODECOM à TPU, 13 SIVOM, 20 syndicats mixtes et 92 SIVU.

Les EPCI à fiscalité propre regroupent 97% des communes meusiennes représentant 192 198 habitants, soit 98,74% de la population du département.

Si le territoire meusien est maintenant quasiment totalement couvert par des structures à fiscalité intégrée, on observe toutefois que leur dimension ne dépasse pas la limite cantonale et que l'intégration mesurée tant par les transferts de compétences que par l'instauration de la TPU demeure relative. Cependant, le redimensionnement en cours des compétences statutaires de la majorité de ces structures traduit le passage d'une coopération de proximité vers une intercommunalité de projet.

La Meuse compte quatre pays reconnus au sens de la loi : le pays Barrois, le pays de Verdun, le pays du Haut Val de Meuse et le pays du Cœur de Lorraine. Les contrats de pays du Barrois, de Verdun et du Haut Val de Meuse ont été signés par l'ensemble des partenaires le 28 février 2005. L'arrêté portant reconnaissance du périmètre du pays du Cœur de Lorraine a été pris le 3 mars 2005.

Cette rationalisation de l'organisation spatiale du territoire est un enjeu essentiel pour l'avenir même du département de la Meuse.

G – Une présence marquée de l'Etat

Le nombre de fonctionnaires d'Etat en poste dans le département de la Meuse s'élève à environ 10140 agents (source INSEE au 01/01/03) dont 6551 personnels appartenant aux administrations civiles de l'Etat et 3589 personnels relevant de la défense. Au regard du nombre d'habitants du département, ce chiffre global atteint les 5,3% de la population, soit un agent de l'Etat pour 19 habitants.

Comparé à d'autres départements ayant un poids démographique proche, le rapport du nombre de fonctionnaires civils et militaires par rapport à la population (5,3%) place la Meuse en haut de la strate : Haute-Marne 5,2%, Tarn-et-Garonne 4,1%, Creuse 3,9 Gers 3,1%, Haute-Loire 2,6%.

De même, la ressource disponible liée au montant des rémunérations est loin d'être négligeable en terme d'impact économique pour le département. Ainsi, en 2003, la somme totale des traitements et soldes perçus correspond à une masse de plus de 125 millions d'euros.

2 - DES FAIBLESSES RÉELLES

A - Une population vieillissante

Des zones dynamiques et des secteurs en déclin

Si, dans le département de la Meuse, l'érosion du nombre d'habitants entre les recensements de 1990 et 1999 (196.344 h / 192.198 h) demeure limitée (- 4.146 h), la situation démographique des cantons se révèle toutefois assez contrastée. De manière générale, les cantons limitrophes des zones d'emploi meurthe-et-mosellanes et mosellanes augmentent leur population. C'est le cas de Void-Vacon et de Vaucouleurs, qui profitent de l'attractivité de Toul, voire de Nancy, mais aussi de Spincourt et d'Etain, dans la zone d'attractivité du Luxembourg, et également de Fresnes-en-Woëvre et de Vigneulles, qui bénéficient de la proximité de la Moselle.

A l'exception des cantons de Bar-le-Duc Sud et de Montmédy, les autres cantons meusiens perdent des habitants, pour certains de manière très importante : Montiers-sur-Saulx (- 10%), Gondrecourt-le-Château (- 7%) ainsi que Stenay et Vaubécourt dans une moindre mesure (- 6% et - 5,5%).

A cette situation démographique préoccupante, s'ajoute la poursuite du vieillissement de la population meusienne (plus de 50.000 h de plus de 60 ans). Ainsi, 10 cantons sur 31 ont une part des plus de 60 ans supérieure à celle des moins de 20 ans. Le seuil des 30% de la population totale est atteint, voire maintenant dépassé, dans les cantons de Dun-sur-Meuse, Montfaucon d'Argonne, Seuil d'Argonne, Spincourt et Varennes-en Argonne. A l'inverse, les cantons de Charny, Vavincourt et Verdun-Est ont les taux de plus de 60 ans les plus faibles (inférieurs à 20%). Corrélativement, les taux les plus bas de la population de moins de 20 ans s'observent à Dun-sur-Meuse, Montiers-sur-Saulx, Seuil d'Argonne et Varennes-en-Argonne, entre 21 et 22%. En outre, le nombre de personnes vivant seules, continue de croître, plus de 11% de la population meusienne.

En matière d'habitat, le département compte 88.170 logements, avec une augmentation de 1000 logements entre 1990 et 1999. A noter que le logement rural représente la moitié des 76.160 résidences principales de la population.

Par rapport aux ménages urbains, le retard en matière d'équipement de confort a été en partie comblé en zone rurale ; toutefois, des efforts importants restent nécessaires, en terme de rénovation, notamment dans le domaine du logement social et de la lutte contre l'habitat "indigne".

Concernant la politique de la ville, des opérations de renouvellement urbain visant à remédier à des dysfonctionnements urbains et sociaux concernant des quartiers d'habitat collectif ont été engagées. Elles comportent un important volet de requalification urbaine des quartiers concernés, avec démolition des immeubles qui ne répondent plus à la demande locative. Au delà des opérations engagées et à poursuivre, des besoins existent et de nouvelles opérations sont d'ores et déjà envisagées.

B - Un dynamisme économique fragilisé

Une situation économique et de l'emploi fortement dégradée

Le département de la Meuse affiche un gain d'emplois au troisième trimestre 2004 avec une évolution de + 1,3% soit 361 salariés de plus. Sur un an (de septembre 2003 à septembre 2004), il est noté sur le département la création de 106 emplois, soit une variation de + 0,3%. Le nombre d'emplois salariés du département s'élève au troisième trimestre 2004 à 35.565.

Parallèlement, au premier semestre 2004, le nombre de Plans de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) a diminué. Alors que 11 PSE avaient touché l'économie meusienne entre juin 2002 et fin 2003, trois PSE sont intervenus au cours des 6 premiers mois de l'année :

- | | |
|---|--------------------|
| - les Abattoirs de Stenay (agroalimentaire) | - 18 licenciements |
| - SOMPA (agroalimentaire) | - 24 licenciements |
| - MATTHEY (fabrication de tubes en acier) | - 29 licenciements |

Le deuxième semestre 2004 voit le nombre de procédures de licenciements économiques collectifs augmenter à nouveau, et, surtout, avec un nombre significatif de licenciements à chaque Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) :

- | | |
|---|---|
| - Les Rapides de la Meuse (transports publics) | - 26 licenciements |
| - ARCELOR (métallurgie) | - 70 licenciements environ
(projet en cours) |
| - HUNTSMAN (chimie) | - 50 licenciements environ
(projet en cours) |
| - Meuse OMNI STYLES et UNIVERSAL STYLE
(Groupe JEFKA : 210 salariés) | - 69 emplois préservés
sur 210 |

On est passé de 9 PSE en 2003 concernant 393 salariés à 6 PSE en 2004 concernant 217 salariés. Les plans de Sauvegarde pour l'Emploi survenus au deuxième semestre doivent conduire à constater que la situation de l'emploi en 2004 est comparable à celle de 2003.

Avec 6920 personnes au 31 décembre 2004, le chômage s'est accru de + de 3,2% en Meuse par rapport à décembre 2003. L'analyse des données de l'emploi à la fin 2004 met en évidence la progression du chômage des jeunes sur le bassin de Verdun, pendant que le chômage de longue durée augmente particulièrement sur le bassin d'emploi de Bar-le-Duc. A noter également la progression préoccupante du chômage des personnes handicapées sur le sud meusien. En 2004, le taux de chômage féminin reste préoccupant. Il est de 1.3 points supérieur à la moyenne Lorraine (45,3%). La tendance à la progression sur Commercy touche aussi les zones jusqu'alors moins sensibles de Bar-le-Duc et Verdun.

Une mobilisation du Service public de l'emploi et des collectivités

C'est dans ce contexte que le Conseil général de la Meuse a décidé en juin 2003, la mise en place d'un plan emploi pour la Meuse en deux volets : appui à la création d'entreprises (volet offensif), aide aux salariés licenciés économiques (volet défensif). Par ailleurs, le Service public de l'emploi mobilisait, pour sa part, l'ensemble des outils disponibles au service de l'emploi.

Parmi ces outils, la "territorialisation de la politique de l'emploi" a permis d'adapter aux besoins locaux l'utilisation des instruments de la politique de l'emploi, notamment en faveur des personnes durablement exclues ; c'est dans ce cadre que sont développés les plans d'actions spécifiques mis en œuvre en Meuse dans les secteurs dans lesquels de fortes difficultés de recrutement se manifestent malgré la remontée du chômage (BTP, secteur sanitaire et social, boulangerie et hôtellerie).

La mise en place d'une maison de l'emploi départementale dans la continuité de l'initiative du Conseil Général pourrait accentuer la complémentarité des actions conduites par l'Etat, les collectivités locales et les associations.

Parallèlement, pour mieux garantir la cohésion sociale, il convient d'amplifier le développement des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'emploi des femmes, de l'insertion des travailleurs handicapés et des autres publics prioritaires, qui sont autant d'enjeux de la politique de l'emploi dans un département rural.

Le renforcement des services aux entreprises et à leur environnement

La densification du tissu des PME et PMI est l'une des clés de la consolidation de l'emploi en Meuse. Pour aider à cette densification, l'appui apporté aux PME gagnerait en efficacité en prenant, plus fréquemment, la forme d'interventions sur l'environnement économique (formation de la main-d'œuvre, conseil, ingénierie financière,...). De même, une amélioration des conditions de travail et d'emploi (amélioration de l'hygiène et de la sécurité au travail, amélioration des conditions de rémunération et diminution de la précarité) contribueraient à rendre la Meuse plus attractive pour certaines catégories d'emploi (hôtels, cafés, restaurants notamment).

C - Une situation sociale caractéristique des départements ruraux

Les caractéristiques sociales du département sont globalement celles des départements ruraux, notamment en matière d'accès aux soins, de sécurité, de démographie scolaire et de gestion de la ressource en eau.

Assurer à la population un égal accès aux soins de proximité

La population meusienne connaît d'ores et déjà des difficultés d'accès aux soins de proximité en raison de sa faible densité en professionnels médicaux et paramédicaux libéraux. En effet, la densité de l'ensemble de ces professions est très sensiblement inférieure en Meuse à la densité nationale et, pour la plupart de ces professions à la densité régionale.

Une étude a été conduite pour mesurer plus précisément ce problème. Il en ressort, notamment en ce qui concerne les médecins généralistes, une nette détérioration de la situation. Leur nombre passerait de 164 en 2003 à 84 en 2018 en cas de non remplacement des départs à la retraite.

Outre les mesures législatives et réglementaires prévues pour assurer une répartition plus équilibrée des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire national, il conviendrait, au plan local, pour favoriser les remplacements, d'offrir des conditions d'accueil de travail plus attractives en encourageant notamment les regroupements au sein de maisons médicales.

Conforter les résultats positifs obtenus en matière de sécurité publique

L'ensemble des opérations de redéploiement des forces de police et de gendarmerie est achevé en Meuse. Cette réorganisation a permis notamment de faire baisser de manière significative la délinquance sur la voie publique, tout en améliorant le taux de résolution des délits perpétrés.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, les résultats des outils de pilotage créés par la loi d'orientation sur la sécurité intérieure de 2002, s'avèrent positifs. Toutefois, pour gagner en efficacité, une plus forte mobilisation des élus doit être recherchée au sein des comités locaux de prévention.

Une ambition insuffisante des jeunes et de leurs familles pour la formation initiale

Face à la nécessité d'élever le niveau de qualification pour accéder à l'emploi, il apparaît que les jeunes Meusiens se résignent rapidement et s'interdisent l'accès à des qualifications impliquant une formation supérieure (niveaux III (BTS, DUT) et au-dessus). Moins de 30% d'une génération détient le baccalauréat général, alors que la moyenne nationale est de 33%.

Disposant, du fait de la prise en compte du critère de ruralité, de taux d'encadrement très supérieurs à la moyenne pour le premier degré, les jeunes ont, sur période longue, des résultats légèrement supérieurs à la moyenne nationale aux évaluations faites à l'entrée en sixième en français et en mathématiques. Mais, en contradiction avec le principe du collège unique, outre la plus grande proportion de jeunes entrant en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), avec un fort degré d'acceptation par les familles qui apprécient ces structures de proximité et leur enseignement préprofessionnel à 14 ans, nombre d'élèves quittent le collège en fin de 5^{ème} pour des 4^{èmes} technologiques en Maison Familiale et Rurale et en fin de 4^{ème} pour des 3^{èmes} technologiques en lycée professionnel. Alors que les 3^{èmes} générales sont ainsi réduites de cette partie de la classe d'âge (à la rentrée 2003 11,4% des élèves de 3^{ème} n'étaient pas en 3^{ème} générale), le taux de passage en seconde générale et technique reste faible sur les années 2002, 2003 et 2004 : 61,81%, 61,32%, 62,34%, en dépit des incitations officielles.

La demande des familles était pour 2004 de 68,09%, ce qui est un écart faible avec les décisions et témoigne d'une grande appréhension face à la poursuite d'études, alors que les résultats aux différents baccalauréats des lycées meusiens, lycées publics, privés, lycée agricole sont tout à fait corrects.

On peut ainsi dire que les jeunes Meusiens ont plus de potentiel que d'ambition.

Avec la baisse durable de la démographie, l'effet de l'embellie des naissances de 2000 n'ayant permis que deux rentrées positives en 2003 et 2004, ce manque d'ambition ne peut que rétrécir l'effectif des bacheliers constituant le vivier presque total des formations supérieures existant en Meuse : section des Techniciens Supérieurs des lycées, département d'IUT à Verdun, Centre d'Etudes Scientifiques Supérieures de Bar-le-Duc. Ces dernières attirent en effet très peu de l'extérieur, à l'exception de Saint-Dizier.

Le risque est alors grand d'une fuite accrue d'une partie des bacheliers meusiens du fait du manque de diversité des formations encore proposées, d'une fragilisation croissante de ces formations, d'une difficulté accrue des entreprises privées comme des fonctions publiques à trouver en Meuse des jeunes de qualification supérieure dont elles ont besoin dans leurs effectifs employés pour assurer la relève des chefs d'entreprises partant pour la retraite.

La conséquence finale serait que les services du tertiaire supérieur soient de plus en plus extérieurs au département, les centres de décision dépêchant ponctuellement leurs personnels pour des missions très courtes.

Développer l'ambition des jeunes et de leurs familles, préparer à la mobilité en contrebattant le thème ressassé qu'un jeune qui s'en va pour l'enseignement supérieur est perdu pour la Meuse, doivent être des priorités durables de l'action de tous ceux qui contribuent à la formation et à l'orientation des jeunes.

OBJECTIFS / ACTIONS

Quinze fiches d'action constituent le volet opérationnel des quatre objectifs prioritaires du Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse :

- Objectif I* : Préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse
- Objectif II* : Maintenir un haut niveau de sécurité
- Objectif III* : Poursuivre une réforme de l'administration au service des usagers
- Objectif IV* : Assurer le développement durable du territoire

Les enseignements tirés du bilan-évaluation du Projet de l'Etat pour la Meuse 1999-2003 ont conduit à privilégier un document resserré autour d'axes clairement identifiés et d'actions facilement appropriables par les services.

Concernant les objectifs, ceux-ci ont été arrêtés en tenant compte des atouts et des faiblesses du département révélées par l'actualisation du diagnostic du territoire, des priorités essentielles, fixées le 27 avril 2004 par le Président de la République pour guider l'action des préfets : "relever le défi de la cohésion sociale et de l'emploi ; assurer la sécurité au sens le plus large du terme ; poursuivre la nécessaire modernisation de l'Etat" et, plus récemment, de la relance du Plan de cohésion sociale. Ce plan s'inscrit dans une démarche globale :

- loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
- projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, adoptée le 2 mars 2005 par l'Assemblée nationale.

Ce plan suppose pour sa mise en œuvre une mobilisation des collectivités locales, des employeurs, des syndicats et du tissu associatif. Il se décline en trois piliers : l'emploi, le logement, l'égalité des chances et en 20 programmes regroupant 105 mesures au total, dont 44 mesures sont du ressort départemental.

Il suppose également une mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat. Ainsi, sa mise en œuvre constitue l'impératif premier de ce pilotage stratégique, de ce programme par objectif.

Les fiches d'action sont la déclinaison opérationnelle de ces grandes politiques qu'il s'agisse, par exemple, de la sécurité, de l'emploi, de l'accès au logement ou de l'égalité des chances.

Par ailleurs, si le projet départemental n'a pas vocation à être la déclinaison locale du Projet d'action stratégique de l'Etat en région, en revanche il doit être compatible avec les orientations et les objectifs stratégiques retenus au niveau régional.

C'est ainsi que dépassant une simple compatibilité, une réelle complémentarité d'action est recherchée en matière de soutien et d'accompagnement des territoires fragiles, de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques, de préservation de la ressource en eau et de mutualisation des moyens, notamment dans la gestion des ressources humaines.

PILOTAGE ET SUIVI

Le pilotage et la coordination administrative, à l'échelon départemental, du Projet d'action stratégique de l'Etat s'inscrivent dans le contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, de la mise en œuvre des lois de décentralisation et dans les perspectives de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Dans l'attente de la consolidation de ce nouveau paysage institutionnel et administratif, les premiers instruments de pilotage du PASED se déclinent en trois niveaux :

- Les pilotes :

Chaque pilote d'une action inscrite au PASED est chargé d'en assurer la mise en œuvre, de procéder, selon le calendrier prévu ou la nature de l'action, à une évaluation et d'établir périodiquement un bilan. Les pilotes sont assistés dans leur mission par les services associés à l'action dont ils sont responsables.

- Le comité d'animation :

Ce comité, composé des chefs de service en charge des actions inscrites au PASED, assure, sous l'autorité du préfet, le suivi général du dispositif et apporte les inflexions qu'il estime nécessaires.

- Le collège des chefs de service :

Le collège, régulièrement informé de l'état d'avancement du projet, valide les décisions prises par le comité d'animation et fait toute proposition qui lui paraît utile.

OBJECTIF 1

*Préserver la cohésion sociale
premier devoir de l'Etat en Meuse*

Fiche 1-1 : Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi

Fiche 1-2 : Garantir l'accès au logement pour tous

Fiche 1-3 : Assurer l'égalité des chances entre les enfants et entre les adolescents

Fiche 1-4 : Favoriser l'égalité des chances pour tous

Objectif I : Garantir la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse**Fiche 1-1 : Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi****Motivation**

Avec 6920 personnes au 31/12/2004, le chômage s'est accru de + 3,2% en Meuse par rapport à décembre 2003. Les publics les plus touchés par l'augmentation de la demande d'emploi sont les jeunes (notamment sur le nord meusien) et les personnes handicapées (avec une augmentation majeure sur le sud meusien). Il est à noter également la croissance importante du nombre de bénéficiaires de minima sociaux (+ 26% pour les bénéficiaires de l'ASS et +12% pour les bénéficiaires du RMI).

L'identification au plus tôt des besoins des entreprises par le biais de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les besoins structurels identifiés de main d'œuvre sur certains secteurs d'activité (bâtiment, secteur sanitaire et social), la dynamisation de l'ensemble des dispositifs de l'insertion par l'activité économique en lien avec les partenaires sociaux et les chambres consulaires, le développement d'actions de dynamisation et de soutien aux personnes handicapées doivent permettre de favoriser la qualification et l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La loi de cohésion sociale et l'ensemble de ses mesures du pilier emploi, l'implication des collectivités locales dans l'insertion des publics en difficulté, la mobilisation du service public de l'emploi doivent créer les conditions de nature à faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés.

Objectifs poursuivis

- 1) capitaliser l'ensemble de l'information sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur les actions spécifiques concernant l'insertion des personnes handicapées, sur le développement économique des territoires afin d'optimiser les interventions de chacun au niveau de l'emploi et de la qualification des publics en relation avec les besoins des entreprises
- 2) améliorer la qualification professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi (jeunes, femmes, personnes handicapées notamment) par le biais des outils rénovés introduits par la loi de cohésion sociale (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, formations de droit commun...)
- 3) améliorer l'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi par une utilisation concertée et adaptée des nouveaux contrats aidés en associant, de manière accrue au suivi des parcours, les collectivités locales et les partenaires sociaux.

- 4) Améliorer le suivi dans l'emploi des personnes handicapées afin d'éviter leur éviction prématurée, et provoquer de nouvelles offres d'emploi dans les fonctions publiques.

Moyens mobilisés

Objectif 1

- rénovation du Service Public de l'emploi par l'implication effective des collectivités (Conseil Général et Conseil Régional notamment) et le renforcement des équipes locales de bassins d'emploi,
- mise en place d'une maison de l'emploi départementale présidée par le président du Conseil Général :
- capitalisation des informations sur les besoins des entreprises à plus ou moins long terme et l'appui des territoires en matière d'insertion et de formation professionnelle,
- gestion globalisée des contrats aidés,
- suivi et accompagnement des personnes licenciées économiques et non couvertes par un plan de sauvegarde de l'emploi.

Objectif 2

- mobilisation des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage dans le cadre d'une politique ambitieuse, en lien avec les syndicats professionnels et les chambres consulaires, en fonction des besoins repérés au niveau des entreprises
- articulation renforcée des formations du Conseil Régional avec les diagnostics territoriaux effectués par les équipes locales de bassins d'emploi afin de répondre au mieux à la problématique des territoires.
- renforcement de l'accompagnement dans l'emploi du public formé par le biais du CIVIS pour les jeunes et des actions de suivi spécifiques pour les personnes handicapées.

Objectifs 3

- mobilisation des contrats aidés introduits par la loi de cohésion sociale (CIE, CA, CIRMA et CAE) dans le cadre d'une gestion cohérente en lien étroit avec les collectivités territoriales (suivi des parcours des personnes bénéficiaires)
- mobilisation des dispositifs de formation pour accentuer les chances d'insertion professionnelle des publics en contrats aidés
- mobilisation des partenaires économiques pour faciliter les liens avec l'entreprise.

Objectif 4

- promotion du pacte territorial pour l'emploi des personnes handicapées et mobilisation des moyens du PDITH et notamment de l'AGEFIPH et de l'Etat,
- organisation d'une maison départementale du handicap devant permettre la capitalisation de l'information sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées.

Calendrier

L'année 2005 doit permettre la mise en place effective des dispositifs et moyens introduits par la loi sur la cohésion sociale.

Cependant, la maison de l'emploi et le dispositif de gestion globalisée des contrats aidés doivent se concrétiser dans une perspective n'excédant pas la fin du troisième trimestre 2005. L'atteinte des objectifs mentionnés reste cependant conditionnée pour certains à la parution des décrets relatifs à l'application de la loi de cohésion sociale et de l'égalité des chances des personnes handicapées.

Mise en œuvre

- **service pilote** : DDTEFP
- **services associés** : DDANPE, missions locales, CAP EMPLOI, services du département (DS, Développement économique...), service territorial du conseil régional, Assédic Lorraine, AFPA
- **autres services associés** : collectivités territoriales et tous les autres membres du SPE

Eléments d'évaluation et de suivi

- nombre mensuel de bénéficiaires des contrats aidés (CIE/CIRMA, CA/CAE)
- labellisation effective de la maison de l'emploi
- nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus
- nombre de CIVIS signés
- nombre de CJE signés
- nombre de salariés accueillis dans les structures de l'insertion par l'activité économique et analyse des taux de sortie vers l'emploi
- nombre d'accord de GPEC
- mise en place d'une analyse qualitative des actions menées en terme de pérennisation de l'emploi pour les bénéficiaires.
- signature des chartes de cohérence

Objectifs estimatifs sur les 5 prochaines années (par simulation des objectifs de 2005 et susceptibles d'ajustements en fonction des orientations nationales) :

- contenir à 300 la hausse des DELD de plus de deux ans d'ancienneté
- augmenter à 85% le taux de sortie des DE du chômage avant un an
- diminuer de 200 par an le nombre de jeunes jusqu'au niveau CAP/BEP au chômage
- augmenter de 20% la sortie de chômage des bénéficiaires de minima sociaux
- diminuer de 20% le nombre de demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (pacte)

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif I : Préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse

Fiche 1-2 : Garantir l'accès au logement pour tous

Motivation :

Malgré des efforts importants réalisés depuis 5 ans en faveur de l'amélioration de leur qualité et l'accroissement des logements publics et privés, il s'avère nécessaire de poursuivre ces actions de manière plus conséquente afin d'enrayer d'une part le nombre croissant de logements inconfortables voire insalubres, et d'autre part de s'adapter aux exigences actuelles des demandeurs, en privilégiant des ensembles plus petits et cohérents, à taille humaine, au regard des difficultés actuelles économiques, sociales et financières des habitants.

Pour ce faire, la loi du 18 janvier 2005 portant programmation sur la cohésion sociale fixe comme axes prioritaires sur les 5 prochaines années (2005-2009) la construction de 500 000 nouveaux logements HLM, la production de 200 000 logements privés avec loyer maîtrisé, et la reconquête de 100 000 logements vacants.

Parallèlement, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), créée par la loi du 01 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, a pour principale mission de restructurer en profondeur les quartiers les plus en difficultés pour y établir des conditions de vie plus décentes, principalement dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

Objectifs poursuivis :

Dans le cadre de la loi portant programmation sur la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le logement constitue l'un des trois piliers. Les objectifs poursuivis dans ce domaine sont :

- Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de production de logements HLM :

Le rythme de construction de logement social en Meuse devrait en 2005 encore être accéléré (+ 30 % par rapport à 2004). Il s'agit de produire de nouveaux logements permettant une offre diversifiée et adaptée aux besoins actuels et spécifiques des familles, notamment quant à leurs ressources.

Ainsi, pour 2005, l'objectif en Meuse est **la programmation de 171 nouveaux logements HLM (contre 114 en 2004)**, dont 136 logements au titre des financements classiques et 35 au titre de l'A.N.R.U. pour les quartiers d'habitat social de Verdun.

Parmi ces 136 logements (objectif minimum fixé par M. le Préfet de Région pour la Meuse en 2005), la production sera répartie de la manière suivante: 74 logements sociaux (PLUS et PLUS CD), 14 logements très sociaux (PLA I), 23 logements sociaux intermédiaires (PLS), ainsi que la mise en œuvre de 25 logements dans le cadre du nouveau dispositif Prêt Social Location Accession (PSLA), permettant aux locataires d'accéder à la propriété à court terme.

- Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé :

L'objectif consiste en la production massive de logements locatifs privés à loyers maîtrisés, notamment dans les zones à forte tension locative, et à destination de ménages à revenus modestes.

Ainsi, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) de la Meuse s'est fixé comme objectifs pour 2005 la production de **77 logements locatifs à loyer maîtrisé** (loyers conventionnés ou intermédiaires) ainsi que la remise sur le marché de **82 logements privés vacants** permettant une offre locative nouvelle.

Afin d'améliorer la qualité du parc privé, un dispositif de lutte contre l'habitat indigne sur l'ensemble du département est actuellement à l'étude. Ce dispositif doit notamment permettre d'atteindre les objectifs fixés pour notre département en 2005 de lutte contre l'habitat indigne, **soit 25 logements** répartis entre 10 logements constituant la résidence principale de leurs propriétaires occupants et 15 logements locatifs privés.

Pour ce faire, 14 Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont envisagées sur le département (contre 10 en 2004).

La réalisation de ces 2 objectifs passe par la mise en place d'actions concertées entre les différents acteurs oeuvrant dans le domaine de l'habitat, et ceci en lien avec les actions engagées dans le cadre de la politique de la ville et de l'ANRU, sur les secteurs de Verdun et de Bar le Duc.

Les objectifs de production de logements seront renforcés pour les années 2006 et 2007 et seront précisés dans le cadre des programmations annuelles.

Accorder une attention particulière au logement des femmes en grande précarité

S'agissant du logement et de l'hébergement d'urgence des femmes en grande précarité et, notamment, celles victimes de violences, la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité sera la référente pour proposer des solutions, autres que celles ressortissant au droit commun, en liaison avec la DDE et la DDASS.

Moyens mobilisés

Actions validées lors du Comité Départemental de l'Habitat (CDH) du 08 février 2005 puis mises en œuvre par les services de la DDE – Etat, ANRU et ANAH - en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux oeuvrant dans le domaine du logement (organismes HLM, bailleurs privés, collectivités locales, partenaires financiers, ...).

Calendrier

Déjà mis en œuvre localement depuis 2003, ces deux objectifs sont aujourd'hui renforcés par la loi sur la cohésion sociale et font partie intégrante des priorités de l'Etat en faveur du logement pour 2005.

Mise en œuvre----

Service pilote : DDE

Services associés : DDASS, Préfecture, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité

Autres partenaires locaux : Organismes HLM, Collectivités territoriales

Eléments d'évaluation et de suivi

- Evaluation organisée chaque année lors du Comité Départemental de l'Habitat
- Suivi mensuel réalisé d'une part, lors des réunions avec les bailleurs HLM et les partenaires financiers, et d'autre part, lors des réunions mensuelles de la Commission d'Amélioration de l'Habitat (CAH) pour ce qui concerne le parc privé

- Programmation de 171 nouveaux logements publics en 2005, soit environ 800 logements sur les 5 prochaines années
- Construction de 25 logements PSLA en 2005, soit environ une centaine de logements sur la période
- Production de 80 logements locatifs privés à loyer maîtrisé par an, soit près de 200 logements sur la période 2005 et 2006
- Accélération du traitement des logements indignes, soit environ 55 logements sur 2 ans – 2005 et 2006 (soit 25 en 2005)

Objectif I : Préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse**Fiche 1-3 : Assurer l'égalité des chances entre les enfants et entre les adolescents****Motivation**

La Meuse est loin de l'obligation de résultat de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 de conduire la totalité d'une classe d'âge du niveau V de formation. Une proportion plus importante qu'ailleurs des jeunes enfants sont placés dans des institutions médico-sociales, d'autres effectuent une scolarité relevant de l'éducation spéciale, aboutissant à des orientations de la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES) sans perspective de formation qualifiante. Le nombre d'élèves ne fréquentant pas la classe de 3^{ème} générale de collège est élevé (plus de 10%), résultat de la sur-orientation en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), de départs en fin de 5^{ème} vers la 4^{ème} technologique de Maison Familiale Rurale, de départs pour la 3^{ème} technologique des lycées professionnels. Leur devenir n'est pas ensuite suffisamment connu en termes de diplômes obtenus par la voie de la formation professionnelle en établissement de formation ou par l'alternance.

Les perspectives démographiques et économiques à moyen et long terme, le développement important des emplois à niveau de qualification élevée du Sillon Lorrain, du Luxembourg, de l'agglomération rémoise, rapprochés par la ligne à grande vitesse, présentent des opportunités nouvelles aux jeunes de Meuse s'ils disposent d'un bon niveau de formation générale, la faiblesse démographique impliquant pour les formations supérieures ou pour nombre de spécialités professionnelles pointues une poursuite de formation hors du département, y compris pour occuper des emplois en Meuse.

Un changement culturel des jeunes et de leurs familles doit donc être réalisé pour mettre fin au constat que les jeunes meusiens ont plus de possibilités que d'ambition, en envisageant la MOBILITE à la fois comme une nécessité et une opportunité pour l'avenir personnel comme pour celui d'un territoire.

Objectifs poursuivis

- 1) Garantir l'accès de la totalité d'une classe d'âge au niveau V de formation en repérant préventivement les jeunes en difficulté et en leur offrant un éventail diversifié de réponses adaptées ;
- 2) Augmenter le nombre de jeunes meusiens détenteurs du baccalauréat général et technologique ;
- 3) Engager tous les jeunes avant la fin de la scolarité obligatoire dans un projet personnalisé de poursuite d'études supérieures ou d'une formation professionnelle conduisant à une probabilité suffisante d'insertion et s'inscrivant dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Moyens mobilisés :

Objectif 1-3-1

- Mise en synergie des équipes professionnelles en charge de la petite enfance : PMI, ASE, pour la très petite enfance. Création de pôles petite enfance avec des classes passerelles, intégration scolaire des enfants placés dans des institutions médico-sociales.
- Organisation d'une maison départementale du handicap avec amélioration des procédures et du travail de l'actuelle CDES qui définit la première prise en charge.
- Effort de formation continue des personnels enseignants à la connaissance des besoins éducatifs particuliers.
- Développement des soutiens à la parentalité sur un mode interpartenarial pour prévenir et résorber la non fréquentation scolaire.
- Articulation renforcée de l'école et du collège par l'évolution du réseau des écoles (Regroupements concentrés) en cohérence avec les collèges, ces actions devant réduire le retard scolaire à l'origine des sorties prématurées sans qualification.
- Mise en œuvre de dispositifs d'alternance pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, prolongeant la première éducation à l'orientation, leur permettant de faire **le lien entre leur investissement scolaire et un avenir professionnel**. Ceci implique notamment la possibilité de déplacements pour des enquêtes sur des terrains professionnels, pour visiter puis fréquenter des entreprises pour la **découverte professionnelle**.

Objectif 1-3-2 et 1-3-3

- Facilitation de l'accès aux ressources de l'orientation avec des réponses ciblées, depuis l'établissement (kiosque ONISEP 2004 succédant à l'autodocumentation), jusqu'au CIO s'intégrant dans un guichet unique Maison de l'Education et de la Formation (IEN 1^{er} degré, CIO, Ressources CDDP, Formation continue des personnels). Articulation étroite avec les établissements de formation et avec le Service Public de l'Emploi.
- Renforcement des liens avec l'enseignement supérieur, trop peu présent dans le département. Renforcement de la participation à ORIACTION, forum régional, et organisation de forums des métiers et des formations régulièrement pour les Bassins d'Education et de Formation Nord et Sud Meusiens.

Calendrier

L'ensemble de ces actions doit être engagé dans une perspective triennale correspondant à la généralisation de la 3^{ème} diversifiée et à la mise en œuvre de la loi d'orientation faisant suite au débat national sur l'avenir de l'école, de la loi de cohésion sociale et de la loi sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées.

Mise en œuvre

- Service pilote : services départementaux et régionaux de l'Education Nationale.
- Services associés : DDASS, DDTEFP, services du département (PMI, ASE, services en charge des affaires scolaires), DDJS, DRAC, DRAF (SRFD).
- Autres partenaires locaux : représentants du monde du travail et de l'entreprise, structures de pilotage des Pays et structures de l'intercommunalité.

Eléments d'évaluation et de suivi

- Pourcentage des jeunes handicapés bénéficiant d'une intégration scolaire.
- Réduction du retard scolaire dans le 1^{er} degré.
- Evaluation/suivi de la maîtrise des compétences fondamentales : évaluation de fin de 1^{er} degré/accès 6^{ème}, pourcentage d'atteinte du brevet informatique et Internet.
- Pourcentage de la classe d'âge obtenant la certification de fin de collège.
- Pourcentage de passage en 2^{nde} d'enseignement général et technologique.
- Résorption des sorties sans qualification (sous indicateurs : évolution des ruptures de scolarité en LP ou de contrats d'apprentissage, évolution des effectifs accueillis par la Mission Générale d'Insertion).
- Mesure régulière des taux d'obtention des différents diplômes universitaires et professionnels.
- Elaboration de Projets Educatifs Locaux (PEL)

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif I : Préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat en Meuse

Fiche 1-4 : Favoriser l'égalité des chances pour tous

Motivation

La prévention en direction des jeunes permet d'agir dès l'apparition des premiers signes de difficultés. Cette action d'accueil, d'écoute, et orientation est primordiale pour faciliter leur insertion sociale actuelle et professionnelle future.

Dans le cadre de la politique d'intégration actuelle, il est prévu d'organiser un accueil des nouveaux migrants. L'objectif est la prévention des discriminations dans tous les domaines de la vie sociale et économique. Le contrat d'accueil et d'intégration sera généralisé à partir du 1^{er} janvier 2006 sur l'ensemble du territoire français. Il prévoit une formation civique et une évaluation de la capacité linguistique. Le Département de la Meuse s'inscrit dans cette démarche.

Objectifs poursuivis

Public jeunes : La lutte contre l'absentéisme scolaire.
L'accueil, l'écoute et le soutien des jeunes en difficulté et leurs parents

Population immigrée : Poursuite du Plan Départemental d'Accueil des Primo-arrivants

Population rapatriée : mise en œuvre des dispositions de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

Mise en place d'outils de détection et de lutte contre toutes les discriminations.

Moyens mobilisés

Mise en place de la commission départementale de suivi de l'assiduité scolaire le 16/09/2004. Après avoir élaboré un diagnostic sur la situation départementale, les membres de la commission ont décidé de confier l'expérimentation du premier module de soutien à la responsabilité parentale à l'UDAF. Une subvention de 1 067 € leur sera attribuée en 2004 sur la ligne budgétaire "Enfance-Famille".

En ce qui concerne l'accueil, l'écoute et le soutien des jeunes en difficulté, il a été décidé le renforcement du dispositif existant. Les besoins sont connus, repérés et identifiés et l'objectif pour 2005 est la labellisation d'un point "Accueil, Ecoute Jeunes", concrétisation d'une action déjà engagée par plusieurs partenaires.

Le Plan Départemental d'Accueil des Primo-arrivants a fait l'objet d'une validation en Préfecture le 13 mai 2004. Le département de la Meuse se trouverait intégré au 1^{er} janvier 2005 à la Plate forme installée à METZ.

S'agissant des rapatriés,

- augmentation de l'allocation de reconnaissance (2.800 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2005) ou maintien de l'allocation (1.830 euros) avec versement d'un capital de 20.000 euros ou sortie en capital de 30.000 euros.
- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2009 des dispositifs d'aide au logement (aide à l'acquisition de la résidence principale, aide à l'amélioration de l'habitat, aide exceptionnelle au titre du désendettement immobilier)
- Restitution des sommes prélevées sur les certificats d'indemnisation au titre de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 (relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France) et au titre de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1978 (relative à l'indemnisation des Français rapatriés d'outre-mer dépossédés de leurs biens).

S'agissant des discriminations en général, 4 commissions ont été instituées en 2004 : une cellule de veille d'arrondissement chargée de suivre au plus près du terrain toutes les manifestations de racisme, d'antisémitisme, de sexisme ou de toute autre discrimination, la COPEC (commission pour l'égalité des chances) chargée au niveau départemental de dresser le bilan des discriminations et de proposer des pistes d'action dans les domaines de la détection et de la prévention.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale, sera envisagé la création, à titre expérimental, d'un pôle accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS) dans le nord meusien.

Calendrier pour la mise en œuvre de la commission d'assiduité scolaire

- dernier trimestre 2004 : 1^{er} module soutien à la parentalité
- premier trimestre 2005 : 2^{ème} module
- 1 module par trimestre.
- Rapatriés : dès parution des décrets d'applications
- Cellule de veille racisme-antisémitisme : une réunion par trimestre et en tant que de besoin
- COPEC : deux réunions annuelles

Mise en œuvre

- *Pilote* : DDASS
- *Services associé* : DSDEN/IA, Déléguée aux droits des femmes, préfecture/Cabinet, DDJS, DDTEFP, ONAC...
- *Autres partenaires locaux* : CAF, MSA, CMR...

Eléments d'évaluation et de suivi

- Point Accueil Ecoute Jeunes : la couverture actuelle serait sur le Sud Meusien et l'évaluation permettrait d'envisager une éventuelle extension sur VERDUN. L'évaluation a lieu dans les différentes instances de concertation et de décision : Bureau du Conseil Départemental d'Insertion, Commission des Politiques de la Ville, Commission Départementale de suivi de l'assiduité scolaire.
- Cellule de veille racisme – antisémitisme : nombre de cas examinés ou de saisine des cellules
- COPEC : nombre de cas examinés ou de saisie de la commission – nombre d'actions initiées par la commission.

OBJECTIF II

Maintenir un haut niveau de sécurité

Fiche 2-1 : Améliorer la sécurité routière, intérieure et civile

Fiche 2-2 : Améliorer la sécurité sanitaire des aliments

Fiche 2-3 : Lutter contre les comportements à risques

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif II: Maintenir un haut niveau de sécurité.

Fiche 2-1 : Améliorer la sécurité routière, intérieur et civile

- améliorer la sécurité intérieure
- améliorer la sécurité routière
- améliorer la sécurité civile

Motivation – Constat

Sécurité intérieure : la Meuse se caractérise principalement par une délinquance d'appropriation sans violence. Les phénomènes de violence urbaine sont quasi inexistants. Une délinquance liée à la consommation et au trafic de stupéfiants, d'une ampleur croissante, est mise à jour progressivement. Ce phénomène touche aussi bien les zones urbaines que rurales et des populations de plus en plus jeunes (près de 28% des mis en cause en usage et revente de stupéfiants sont mineurs contre 16 au plan national). Les produits concernés sont au premier rang le cannabis, mais également l'héroïne, la cocaïne, les drogues de synthèse. La lutte contre les stupéfiants est un enjeu majeur car, outre les problèmes de santé publique engendrés, la délinquance des stupéfiants génère de multiples autres formes de délinquance, y compris routière.

La situation géographique de la Meuse, enclavée entre deux départements urbanisés à l'est, la grande région parisienne à l'ouest, et une frontière avec la Belgique, font de ce département une zone de transit, accrue par la présence de deux grands axes routiers transversaux (A4 et RN4). La délinquance itinérante y est fréquente ; cette forme de délinquance est difficile à éviter, de par le caractère mobile et organisé de ses auteurs. Cette caractéristique de zone de transit se retrouve en matière d'immigration irrégulière.

Sécurité routière : le département enregistre une baisse de la gravité des accidents (tués, blessés graves), mais le nombre des accidents baisse peu, celui des blessés légers augmente. Le réseau routier est dense et le kilométrage total important au regard du nombre d'habitants. La multiplication des contrôles a produit ses effets, mais la plupart des accidents restent encore le fait d'erreurs de comportement touchant les jeunes, sur représentés dans les accidents de fins de semaine, et des usagers durant le trajet domicile-travail.

Sécurité civile : la Meuse est concernée par deux risques principaux

- le risque industriel : 3 entreprises SEVESO II, dont 1 risque Chlore
- le risque inondations : Meuse

Objectifs poursuivis

Sécurité intérieure : la lutte contre les stupéfiants passe par une meilleure connaissance des réseaux d'économie souterraine. La recherche et l'exploitation du renseignement doivent être renforcées. Les trafics de proximité, les signes ostentatoires de train de vie anormalement élevés doivent être identifiés. La direction des renseignements généraux, dans le cadre de sa nouvelle politique, orientera son action sur le suivi des associations, groupes ou communautés sensibles, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les autres services.

Des opérations conjointes seront définies, pouvant déboucher sur des interventions du Groupement d'intervention régional (GIR). La lutte contre les stupéfiants revêt également un aspect préventif fort.

Une plus grande implication des élus sera recherchée, au travers notamment de la mise en place des CLSPD.

En matière de délinquance itinérante, une plus grande coopération interdépartementale permettra de mieux connaître et appréhender les mouvements de population à l'origine des faits.

S'agissant de l'immigration irrégulière, il conviendra d'optimiser également les moyens de détection des services (plaquettes, informations, formations).

Sur un autre plan, il conviendra d'améliorer la visibilité des violences intra-familiales et conjugales par un traitement statistique spécifique.

Sécurité routière : les objectifs sont ceux du document général d'orientation (meilleure connaissance de l'accidentologie, sécurité routière des jeunes, prise en compte de la sécurité routière en milieu professionnel, sécurité des infrastructures). Il conviendra de renforcer les partenariats avec les élus (Conseil départemental de prévention, CLSPD), le monde associatif, les jeunes, les bénévoles (jeunes, retraités).

Sécurité civile :

- réalisation et mise à jour des plans, en particulier des trois plans particuliers d'intervention (PPI)
- réalisation des plans de protection aux risques inondation (PPRI) pour l'ensemble des communes concernées
- recensement et contrôle de l'ensemble des ERP de 5^{ème} catégorie comportant un hébergement
- réalisation d'exercices

Moyens mobilisés

- moyens financiers : Plan départemental d'actions de la sécurité routière, Label vie Crédits PRAS – ASIL (SR)
- moyens humains : effectifs des services de l'Etat départementaux, régionaux, zonaux, élus, associations, bénévoles, IDSR (SI, SR, SC)
- moyens matériels : radars du contrôle sanction automatisé, radar embarqué de la police et de la gendarmerie nationale, salle de crise (SR, SC), 7 radars euro-laser, véhicules banalisés équipés « Traffipax »

Calendrier

Sécurité intérieure :

Année 2005

- Baisse globale de la délinquance de 4 %
- Immigration irrégulière : exécution de 49 mesures d'éloignements dont 16 arrêtés préfectoraux de reconduite à l frontière,
- création de trois nouveaux CLSPD (Etain, Ancerville, Revigny-sur-Ormain)

Sécurité routière :Année 2005

- Réalisation de 8 enquêtes au moins « Comprendre pour agir » sur le thème de l'accidentologie des jeunes et des deux roues d'une part et l'accidentologie sur les trajets quotidiens d'autre part
- Mise en place d'actions de formation/sensibilisation sur la sécurité routière au sein des services de l'Etat dans le département.

Sécurité civileAnnée 2005

- Recensement et contrôle de la totalité des ERP à hébergement – Visite à la demande des locaux à sommeil non concernés par la réglementation sur les ERP (gîtes ruraux, chambres d'hôtes)
- Mise à jour des plans de secours selon le rythme suivant : 60% en 2005, 75% en 2006, 100 % en 2007

Mise en œuvre

- Service pilote : préfecture/Cabinet
- Services associés : DDSP, gendarmerie, DDRG, PAF, douanes, DSF, DDE, SDIS, éducation nationale, DDJS, préfecture/DLPR
- Autres partenaires : parquets, conseil général, collectivités locales, préfecture de région, de zone, intervenants pour la sécurité routière (IDSR), tous services déconcentrés, opérateurs publics (EDF, SNCF...), associations, bénévoles

Eléments d'évaluation et de suivi

Sécurité intérieure : état 4001 et tableau de bord journalier, hebdomadaire, mensuel, quadrimestriel uniformisé – Evaluation hebdomadaire (réunion police) et mensuelle (conférence départementale de sécurité). Immigration irrégulière : évaluation semestrielle des taux de réalisation des mesures d'éloignement

Sécurité routière : état mensuel et tableau de bord uniformisé de l'accidentologie (accidents, blessés légers, blessés graves, tués) – Indicateur Indigo (IM 210)

Sécurité civile : indicateurs Indigo (IM 201 à 209)

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif II : Maintenir un haut niveau de sécurité

Fiche 2-2 : Améliorer la sécurité sanitaire des aliments

Motivation

Les diverses crises sanitaires qui sont apparues au cours des dix dernières années dans le domaine de l'alimentation, notamment celles relatives à l'encéphalopathie spongiforme bovine en 1996 puis en 2000, ont profondément modifié la vision de la société française à l'égard de la qualité alimentaire, et ont exacerbé la sensibilité des consommateurs vis à vis de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Les exigences spécifiques des consommateurs nécessitent désormais que les services de l'Etat chargés des contrôles dans le domaine de la qualité alimentaire potentialisent leurs actions et garantissent aux citoyens une alimentation exempte de tout risque pour leur santé. Les professionnels de l'agroalimentaire, quant à eux, attendent un appui à la maîtrise des risques sanitaires concernant leurs produits, gage de la pérennité de leurs marchés commerciaux tant sur le plan national qu'à l'exportation.

La Meuse, département producteur de denrées alimentaires, a besoin d'une part de voir maîtrisée la qualité sanitaire de ses grandes entreprises agroalimentaires (produits laitiers notamment) pour préserver leur compétitivité industrielle, et d'autre part d'une amélioration de l'hygiène des établissements de remise directe au consommateur et de restauration commerciale.

Afin d'améliorer l'action de l'Etat en ces domaines et la coopération entre les services administratifs dans le département, un pôle de sécurité sanitaire des aliments a été créé par arrêté préfectoral du 6 mars 2002.

Ce dispositif met en relation permanente la DDSV, la DDCCRF et la DDASS pour définir et conduire ensemble des actions de prévention, de sensibilisation ou de constat des infractions. Il associe, en tant que de besoin, les autres services de l'Etat susceptibles d'apporter leur contribution (police, gendarmerie, douanes, protection civile, inspection académique, etc.).

Objectifs poursuivis

- Garantir la compétitivité des entreprises agroalimentaires meusiennes à vocation commerciale nationale et internationale, en accompagnant leur suivi de qualité sanitaire et leur recherche du "zéro défaut" en matière d'hygiène alimentaire.
- Améliorer la qualité sanitaire des aliments remis aux consommateurs sur le territoire du département, (petits établissements de production, magasins de remise directe au consommateur, établissements de restauration collective à caractère social ou commercial), et assurer une gestion satisfaisante des éventuelles crises sanitaires alimentaires et autres Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) par la formalisation de procédures écrites.

Moyens mobilisés

Il est prévu de transformer le pôle de sécurité sanitaire des aliments en une "Mission interservices de sécurité sanitaire des aliments" (MISSA). Cette MISSA, pilotée par le DDSV, fonctionnerait sous la forme d'une délégation inter-services (DIS) sans intégration financière ni transfert de personnel.

1 Moyens financiers

Ils sont constitués des crédits budgétaires accordés aux services de l'Etat spécifiquement chargés des contrôles de qualité alimentaire (particulièrement DDSV, DDCCRF, DDASS et le Service régional de la protection des végétaux (SRPV)). Le Fonds pour la Réforme de l'Etat pourrait être également sollicité à titre ponctuel pour assurer certaines dépenses du Pôle de compétence de Sécurité Sanitaire des Aliments (communication externe, etc.).

2 Moyens humains

Ils sont constitués par les effectifs dévolus aux actions de contrôles sanitaires en matière alimentaire, présents au sein des services déconcentrés constituant le Pôle de compétence de Sécurité Sanitaire des Aliments créé le 06 mars 2002.

Sous l'autorité du préfet, cette instance départementale est constituée d'un comité de pilotage et d'un groupe de suivi.

3 Moyens matériels

Ils résultent de la conjonction des moyens spécifiques à chacun des services composant le Pôle de compétence de Sécurité Sanitaire des Aliments et ultérieurement de la MISSA.

Calendrier

Il s'agit d'une action permanente, mise en œuvre en continu grâce aux inspections et aux actions de contrôle et de conseil réalisées sur le terrain par les services du pôle de compétence.

Mise en œuvre

- *Service pilote* : DDSV.
- *Services associés* : DDCCRF, DDASS, DDJS, Douanes, DDSP, Gendarmerie, Inspection académique, SRPV
- *Autres partenaires* : Associations à objectifs de qualité alimentaire (ex : Meuse Action Qualité, syndicats professionnels des métiers de bouche, Chambres consulaires).

Eléments d'évaluation et de suivi*Indicateurs de suivi :*

- Nombre de non-conformité par an, dépistés par les autocontrôles et par les contrôles officiels concernant des établissements meusiens,
- Pourcentage d'établissements agroalimentaires contrôlés par an,
- Pourcentage de procès-verbaux et de mises en demeure infligées par les services du pôle de compétence.
- Nombre de TIAC enregistrées par an, liées aux établissements meusiens

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif II : Maintenir un haut niveau de sécurité

Fiche 2-3 : Lutter contre les comportements à risque

Motivation

- Empêcher ou retarder l'expérimentation de différentes substances
- Réduire les consommations

Objectifs poursuivis

- Prévenir les conduites à risque chez les jeunes d'âge scolaire sur leurs lieux de vie : (école, milieu familial ...). Les 3 produits concernés sont : alcool-tabac-cannabis.
- Elaborer une nouvelle convention départementale d'objectifs santé - justice.

Il est essentiel que les actions proposées pour répondre à ces 2 objectifs s'organisent dans le cadre d'un travail partenarial et par territoire.

Moyens mobilisés

- Moyens financiers:

Ils concernent les différentes enveloppes ci-dessous dont les montants ne sont pas connus à ce jour, dans l'attente des campagnes budgétaires 2005 à venir :

- crédits état MILDT
- crédits assurance - maladie
- crédits état DRASS promotion de santé
- crédits état sécurité routière (dans le cadre du PDASR)
- crédits CAF (dans le cadre du soutien à la parentalité)
- crédits conseil général (dans le cadre du soutien à la parentalité)
- ...

- Moyens humains :

- les personnels des différentes institutions concernées (médecins, infirmiers , travailleurs sociaux, ...) provenant de L'EN, PJJ, DDASS, SPIP, CLSP...
- les structures et associations qui interviennent dans la mise en œuvre des actions (CODES, ANPAA, CSST, Lieu d'accueil parents - enfants, Centres sociaux ...).

Calendrier

A définir avec l'ensemble des partenaires

Mise en œuvre

- service pilote : DDASS
- services associés : DSEN, DDPJJ, DDJS, DDSP, justice, police, gendarmerie...
- autres partenaires locaux : CODES, centre de médecine préventive ,les CLSPD ...

Eléments d'évaluation et de suivi

En cours d'élaboration (la MILDT met en place un groupe de travail national pour la formalisation d'indicateurs de résultats dans le cadre du plan territorial de santé).

Avant la mise en œuvre du système d'information sur les consultations cannabis prévu dans le cahier des charges de la MILDT, Centr'Aid fera remonter mensuellement des données relatives à la file active des personnes accueillies dans les consultations destinées aux jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives (jusqu'en mars 2006). L'objectif de ces données est de suivre la montée en charge des consultations.

Ces données sont

- le nombre de consultations dans le mois
- le type de consultant (consommateurs, parents...)
- le délai moyen pour une première consultation sur rendez-vous
- le nombre d'heures d'ouverture par semaine
- les instruments d'évaluation utilisés.

OBJECTIF III

*Poursuivre une réforme de l'administration
au service des usagers*

Fiche 3-1 : Coordonner à l'échelon interdépartemental la gestion des ressources humaines

Fiche 3-2 : Répondre aux attentes des usagers des services de l'Etat

Fiche 3-3 : Améliorer la qualité du service offert aux collectivités territoriales

Objectif III : Poursuivre une réforme de l'administration au service des usagers**Fiche 3-1 : Coordonner à l'échelon interdépartemental la gestion des ressources humaines*****Contexte et motivation***

Cette fiche est complémentaire des orientations inscrites dans le PASER, fiche 5-3 « développer la mutualisation des moyens ». Elle prend notamment appui sur :

- le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets,
- la lettre circulaire du Premier Ministre du 13 mai 2004 relative à la réflexion sur les missions et l'organisation des services déconcentrés de l'Etat,
- la DNO du ministère de l'intérieur, les autres stratégies ministérielles de réforme, les développements divers de la réforme de l'administration territoriale.

Objectifs poursuivis

La stratégie de réforme de l'administration territoriale en Lorraine, fait du SGAR le pilote de la mutualisation des moyens des services de l'Etat au niveau interdépartemental. Le périmètre a minima de cette mutualisation comprend, outre la logistique et l'immobilier, la gestion des ressources humaines.

On attend d'une mise en commun à ce niveau des moyens consacrés à la GRH, le renforcement de l'unité locale de l'Etat à travers une démarche d'offre rationalisée de services. Cela implique également que soit mis en place un dispositif régionalisé d'ingénierie destiné à accompagner les préfectures de département dans la gestion de leurs emplois, de leurs effectifs et de leurs compétences : gestion des pyramides des âges (anticipation des départs massifs à la retraite), adaptation des compétences et évaluation des besoins de compétences nouvelles (anticipation de l'évolution qualitative et quantitative des métiers de la préfecture), création d'une plate-forme logistique mutualisée de formation et mise au point de plans pluriannuels de formation interservices, organisation de concours communs de recrutement. A un autre niveau, la mutualisation de l'action sociale est source de synergies et d'économies d'échelles ; elle favorise la consolidation des réseaux de professionnels (assistantes sociales, médecins de prévention).

La mutualisation des outils de la GRH suppose le renforcement du dialogue social et en particulier du rôle des CTP locaux. La poursuite de la déconcentration de certains actes de gestion concernant le suivi statutaire des personnels y contribuera.

Les contraintes pesant sur la mutualisation des ressources humaines au plan interdépartemental comme au plan de l'interservices sont connues : l'absence de véritables corps interministériels de l'Etat ; la difficulté de rapprocher, sinon fusionner, les statuts particuliers ; le risque de « rigidification » verticale imputé à la LOLF.

Toutefois, des voies d'assouplissement sont à explorer dans le cadre interdépartemental comme à l'échelon départemental :

- le développement des mises à disposition de personnel, croisées ou non, entre services ;
- l'utilisation optimale des outils de coopération que sont la « délégation interservices » ou la toute nouvelle « délégation de gestion » qui permet à un service d'être chargé d'exécuter un ensemble de tâches pour le compte d'autres administrations. Ces instruments doivent permettre de donner corps à une gestion interministérielle locale tant des moyens matériels que des personnels (la préfecture et ses services déconcentrés pourraient ainsi par cette voie avoir accès à une plate-forme logistique RH à créer à l'échelon interdépartemental).

Il conviendra par ailleurs d'affiner la connaissance par les Préfectures et les principaux services déconcentrés de leurs postes, effectifs et compétences, en vue de favoriser la mobilité fonctionnelle locale et d'améliorer la gestion prévisionnelle des recrutements en fonction de l'évolution des besoins. Cela implique de mettre en place un système d'information partagé des emplois, d'étendre l'usage des fiches de poste et du référentiel des emplois, de formaliser une démarche prospective de formation calée sur la diversité des métiers.

Moyens mobilisés

- Moyens financiers : budget globalisé de la Préfecture et crédits de fonctionnement des services déconcentrés principalement concernés par la mutualisation ;
- Moyens humains : Service des ressources humaines, des moyens et de la logistique (SRHML) de la Préfecture, responsables des ressources humaines des services déconcentrés précités ;
- Moyens juridiques et matériels : outils GPEC, délégation de gestion, DIS.

Calendrier

- Au plan du département de la Meuse, une concertation interservices sera lancée début 2005 pour établir un diagnostic de l'existant en matière de GRH et recenser les potentialités de mise en commun des moyens mobilisables.
- Au plan interdépartemental, il est attendu du SGAR de proposer une concertation de même nature en vue de lister les premières mesures de mutualisation à mettre en œuvre au plus tard début 2006.

Mise en œuvre

- service pilote : la Préfecture (SRHML).
- services associés : tous les services des ressources humaines des services déconcentrés, le SGAR.
- autres partenaires locaux : la DIF ; le CNFPT pour l'organisation matérielle de concours ou de stages.

Eléments d'évaluation et de suivi

Une gestion interdépartementale et interministérielle locale est en principe facteur de cohérence, d'efficacité et de moindre coût de l'action publique. Les indicateurs ainsi sélectionnés mettent en exergue les efforts de mutualisation et d'échange. Ils seront affinés par la suite afin de tenir compte des évolutions à venir.

Objectif final	Objectif intermédiaire	Objectif opérationnel	Indicateurs
Renforcement de l'unité locale de l'Etat	Mutualisation des ressources humaines et de l'action sociale	Formations interministérielles	Nombre de formations interministérielles / Nombre de personnes formées
		Organisation de concours communs de recrutement	Nombre de concours communs organisés / Nombre de personnes recrutées par ce moyen / Nombre total de personnes recrutées
		Développement des mises à disposition de personnels entre services	Nombre de mises à disposition de personnels entre les services
	Amélioration de la connaissance des postes, des effectifs et des compétences	Fiches de postes	Nombre de fiches de postes créées (rapportées au nombre de postes des services)

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif III : Poursuivre une réforme de l'administration au service des usagers

Fiche 3-2 : Répondre aux attentes des usagers des services de l'Etat

Motivation

La Meuse, département rural à faible densité de population, est particulièrement affectée par les effets des réformes en cours qu'il s'agisse de l'organisation ou de l'implantation des services de l'Etat, des organismes et établissements chargés d'une mission de service public.

Conformément à l'article 106 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, cette réorganisation devra prendre en compte, de manière effective, les exigences du service public en milieu rural et tout particulièrement veiller après concertation locale (président du Conseil Général, présidents d'EPCI, maires...) à préserver le niveau des prestations offertes à l'utilisateur.

Le préfet devra être informé des interventions des principaux gestionnaires de services et veiller à engager toute action visant à garantir que l'offre d'accès aux services soit adaptée aux caractéristiques des territoires concernés.

Objectifs poursuivis

- Répondre aux attentes des usagers en mettant en place dans chaque service de l'Etat concerné une charte "Marianne" ou de ce qui en tient lieu comme : "Pour vous faciliter l'impôt".
- Etre à l'écoute des demandes et des besoins des usagers en créant un "Comité départemental des usagers des services de l'Etat". Ce comité a été créé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2004 et installé le 27 janvier 2005 en présence du secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

Moyens mobilisés

Organiser et animer un dispositif d'échanges d'informations et de retour d'expérience inter-services permettant de suivre et d'évaluer la réponse des services aux attentes des usagers de façon à les accueillir d'une manière optimisée et à traiter rapidement et de façon toujours plus adaptée leurs demandes.

Calendrier

- Premier trimestre 2005

Mise en œuvre

- Le comité de pilotage de la charte "Marianne" composé des "correspondants Marianne" de chaque service, placé sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture. Ce comité est une instance de coordination, de suivi et d'évaluation.
- Le Collège des chefs de service chargé de valider et de veiller à la mise en œuvre des propositions du comité de pilotage.
- Le Comité départemental des usagers des services de l'Etat, présidé par le préfet. Ce comité est composé des membres du comité de pilotage de la charte "Marianne" et des représentants désignés par les associations ou instances représentatives d'usagers collectivités territoriales, des services de l'Etat dans le département et de représentants des compagnies consulaires. Il est à la fois un observatoire et une instance de proposition.

Eléments d'évaluation et de suivi

Indicateurs :

- Réunions du comité de pilotage "Marianne".
- Relevés de décisions du collège des chefs de service sur le suivi du PASED
- Réunions du Comité départemental des usagers des services de l'Etat.
- Mesurer le respect des engagements des chartes Marianne et de leur impact sur la satisfaction des usagers

Objectif III : Poursuivre une réforme de l'administration au service des usagers**Fiche 3-3 : Améliorer la qualité du service offert aux collectivités territoriales****Motivation**

La réorganisation des services publics a pour objectif de placer aux côtés des élus locaux un Etat territorial fort et uni, sous l'autorité du préfet, chargé de dire le droit et qui soit également un partenaire et un conseil notamment pour les maires des petites communes.

Les attentes des collectivités locales et de leurs groupements sont fortes, vis-à-vis des services de l'Etat au plan du conseil administratif, budgétaire et fiscal. Ces attentes sont d'autant plus fortes, qu'elles se situent aujourd'hui dans un contexte de décentralisation.

La réforme de l'Etat conduit par ailleurs à anticiper davantage sur des missions de conseils préalables, permettant le maintien de liens de proximité réels avec les collectivités locales tout en veillant le plus en amont possible à la sécurisation des actes juridiques des collectivités décentralisées.

Objectifs poursuivis

a - Mettre en place et animer un pôle local d'ingénierie financière, budgétaire et fiscal, pôle de prestations complètes et complémentaires au service des collectivités.

- Organiser le fonctionnement de ce pôle à travers l'animation d'un réseau, guichet unique d'accueil et d'offre de prestations.

b – Créer un service unique de l'ingénierie publique de l'Etat, pilotée par le DDE et fonctionnant sous la forme d'une DIS sans intégration financière ni transfert de personnel.

c – Affirmer, en liaison avec la DDE et la DDAF, le nouveau rôle des sous-préfectures pivot local d'une offre globale des services de l'Etat à destination des élus et des porteurs de projets. Confirmer le rôle des sous-préfets dans les domaines de la sécurité, de la prévention et des services à la population.

Moyens mobilisés

A - Organiser et mutualiser les moyens et compétences des services financiers au service des collectivités locales : en premier lieu les services de la Trésorerie générale, les services de la direction départementale des services fiscaux, de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes, de la Préfecture et des Sous Préfectures.

La mutualisation des compétences de ces services a un double objet : d'une part l'échange et l'information réciproques sur une demande de conseil quels qu'en soient l'origine et le point d'entrée, de façon à ce que la réponse soit coordonnée, complète et non ponctuelle en fonction de la compétence du service saisi, d'autre part l'affichage d'un point de vue de l'Etat unique et partagé.

Le pôle repose sur l'échange d'informations (essentiellement par voie électronique) et de demandes, avec un point plus formalisé sous la forme d'un comité de pilotage, dont le rythme de réunion peut être fixé à une fois par trimestre .

B – Le service unique de l'ingénierie publique de l'Etat apportera conseil et assistance aux communes de taille modeste pour leurs opérations d'équipement n'intéressant pas le secteur concurrentiel (ingénierie de solidarité = ATESTAT et ADS). Il sera également présent sur le terrain concurrentiel (AMO, Moe).

C – Les sous-préfectures, dans le cadre de l'offre globale de services, disposeront de correspondants (DDAF par exemple) faisant office de référent destiné à favoriser l'accueil, l'orientation des usagers et le traitement d'un premier niveau de demandes. Pour garantir ces évolutions le parc des nouvelles technologies des deux sous-préfectures sera renforcé.

Calendrier

Mise en œuvre immédiate

Mise en œuvre

- A Services financiers :

- *Pilote* : Trésorerie générale
- *Services associés* : DDSF, DDCCRF, Préfecture/DAERCL, Sous-préfectures

- B Service unique de l'ingénierie publique de l'Etat :

- *Pilote* : DDE
- *Services associés* : DDAF, Préfecture/DAERCL

- C Offre territorialisée de services :

- *Pilotes* : Les Sous-préfets de Verdun et Commercy
- *Services associés* : DDAF, DDJS

Pour A, B et C tout autre service déconcentré et éventuels partenaires locaux en tant que de besoin.

Eléments d'évaluation et de suivi

- *A Pôle local d'ingénierie financière et de conseil aux collectivités territoriales :*
 - réunions du comité de pilotage et relevés de décisions,
 - comptabilisation de dossiers partagés : simulations financières et fiscales, aides au montage de dossiers de subvention, avis préalable requis sur des procédures,
 - évaluation du temps passé en mission de conseil.

- *B Service unique de l'ingénierie publique de l'Etat :*
(d'ici fin 2005)
 - bilan de la situation actuelle
 - élaboration de la stratégie locale
 - formalisation de l'organisation du service et définition des indicateurs de suivi des procédures, production, qualité...
 - nombre de nouveaux dossiers IP traités par le service unique

- *C Offre territorialisée de services :*
 - nombre de réponses apportées à des demandes du premier niveau
 - nombre de porteurs de nouveaux projets reçus
 - ETP d'agents affectés à de nouveaux services et nombre de jours de formation par agent au regard de la nouvelle offre de services

OBJECTIF IV

Assurer le développement durable du territoire

Fiche 4-1 : Accompagner et soutenir les territoires fragiles

Fiche 4-2 : Soutenir l'économie meusienne par l'information et le conseil aux entreprises

Fiche 4-3 : Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques

Fiche 4-4 : Assurer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau

Fiche 4-5 : Protéger, préserver et valoriser le patrimoine culturel meusien

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif IV : Assurer le développement durable du territoire

Fiche 4-1 : Accompagner et soutenir les territoires fragiles

Motivation

Le territoire meusien fait face à une démographie en baisse et à une population vieillissante.

Mis à part quelques secteurs privilégiés le département souffre de sous-industrialisation, de l'éloignement des pôles d'emploi et d'un manque de services. Les problèmes d'éloignement et d'accessibilité sont un frein au développement.

Dès lors, celui-ci doit être fortement incité par les structures publiques (effet de levier) de taille adéquate et de surface financière pertinente : région, département, pays et structures intercommunales.

L'émiettement communal, de par un double effet de taille et de moyens, ne peut pallier les insuffisances de développement et ne peut répondre aux demandes fortes de la population.

En conséquence, la structuration du territoire en entités pertinentes doit être fortement encouragée et accompagnée par l'Etat.

Objectifs poursuivis :

- Soutenir et orienter les projets de développement portés par les intercommunalités, communautés de communes et pays,
- Adapter les services de l'Etat pour l'appui aux territoires.

Moyens mobilisés

- *Moyens financiers :*

FNADT, CPER, Fonds européens, DGE, DDR ...

- *Moyens humains et logistiques:*

- proposer une offre formalisée dans tous les domaines des services territoriaux : (aide au montage des projets, assistance à la maîtrise d'ouvrage, ingénierie publique, etc.)

- sensibiliser les agents des préfecture et sous-préfectures en relation avec les élus locaux sur leur rôle de conseil et de facilitateurs,

- territorialiser l'action de l'Etat : élargir au plan interministériel les fonctions des sous-préfets et désigner des référents par arrondissements notamment pour la DDAF
- encourager l'emploi d'agents en charge de l'animation du territoire auprès des collectivités (subventions FNADT).

Calendrier

Actions immédiates, déjà engagées en partie.

Mise en œuvre

- *Pilotes* : les sous-préfets d'arrondissement,
- *Services associés* : services déconcentrés de l'Etat par le biais de l'équipe territoriale, DDE, DDAF
- *Autres partenaires locaux* : agents de développement local.

Eléments d'évaluation et de suivi :

Indicateurs :

- Nombre d'intercommunalités et de pays créés ;
- Qualité et quantité de projets structurants menés à terme ;
- Evolution des sous-préfectures, dans le cadre de la DNO, vers une offre globale de services à destination des élus locaux et de l'ensemble des porteurs de projet;
- Dans le cadre des contrats de pays, actions liées à l'ensemble du territoire ;
- Amélioration du coefficient d'intégration fiscale (CIF) des EPCI à fiscalité propre
- Intégration des objectifs dans la charte de cohésion territoriale dans les contrats de pays

Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département de la Meuse

Objectif IV : Assurer le développement durable du territoire

Fiche 4-2 : Soutenir l'économie meusienne par l'information et le conseil aux entreprises.

(Conforter le réseau d'appui aux entreprises, par la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et de veille économique et sociale)

Motivation

Maintenir et développer l'activité économique et l'emploi dans le département, par le renforcement de l'attractivité du territoire.

Objectifs poursuivis

- Encourager et accompagner la création de nouvelles activités, le développement des PME existantes et le partenariat avec les établissements des grands groupes.
- Prévenir les difficultés des entreprises par une veille et une anticipation des services de l'Etat, basées sur l'échange de l'information et accompagner de façon coordonnée les entreprises en difficulté.
- Favoriser l'efficacité de l'action des services de l'Etat et lui donner une lisibilité, par la mutualisation des informations.

Moyens mobilisés

Moyens humains :

- Réunions mensuelles des membres du **Réseau des Développeurs Economiques (RDE)**. Ce réseau de « techniciens » permet de coordonner les actions des différents partenaires du développement économique, afin d'éviter la multiplication des démarches auprès des entreprises, de faciliter le montage des dossiers d'accompagnement financier et d'apporter une réponse globale à leurs projets ou problèmes. Une attention particulière sera portée à la création et à la transmission d'entreprises.
- Réseau d'appui **MINEFI au Service des Entreprises (MSE)**. Ce réseau est composé de quatorze interlocuteurs des huit services déconcentrés du Ministère qui reçoivent une formation spécifique à l'exercice de leur mission. Accessible par Internet, MSE permet aux entreprises d'adresser leurs questions à un seul correspondant du réseau et d'obtenir une réponse fiable et rapide, grâce à la messagerie électronique reliant les correspondants du réseau MSE entre eux.
- Mise en place d'actions de communication en vue de sensibiliser les entreprises à l'**Intelligence Economique (IE)** : sensibilisation des entreprises meusiennes.

L'IE repose sur la connaissance précise et la plus complète possible, du personnel, du climat social, de l'environnement juridique, économique et culturel ainsi que des partenaires institutionnels dans lequel se développe l'entreprise, en vue d'une gestion efficace des savoirs et des savoir-faire internes et externes à l'entreprise.

Cette maîtrise de l'information a pour vocation de permettre à chaque entreprise de comprendre et d'anticiper l'évolution de son environnement afin de s'y adapter, le but n'étant pas d'éviter les problèmes, mais de savoir en gérer les conséquences.

La maîtrise de l'information doit être stratégique, réactive, défensive. L'innovation, la performance et la pérennité des entreprises en dépendront de plus en plus.

- Le **CODEFI** (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) réunit sous la présidence du préfet des services de l'Etat, l'URSSAF, la Banque de France et associe le Procureur de la République et le président du Conseil Général. Ce comité, renouvelé dans son organisation et ses attributions, outre sa mission générale d'examen et de traitement des difficultés des entreprises, interviendra conformément aux instructions données par le 1er ministre (circulaire du 25/11/04) dans la mise en oeuvre d'audits et la réorientation des entreprises vers des filières porteuses.

Moyens matériels :

- Développer un **Pôle départemental d'expertise** des projets de création et de développement des PME pour les dossiers les plus complexes. Le RDE et le réseau MSE, peuvent mettre en place un pôle d'analyse, afin de réaliser en commun une expertise.
- Valoriser l'information économique et financière et recenser les flux financiers publics, par la poursuite de la réalisation d'un **tableau de bord économique et financier trimestriel**, portant sur :
 - Les dépenses des collectivités publiques (Etat, Collectivités et Etablissements Publics Locaux, organismes de Sécurité Sociale),
 - L'activité des entreprises (Chiffre d'Affaires, investissements, échanges commerciaux, créations et défaillances des entreprises, taux de chômage, effectifs des salariés du secteur privé non agricole, évolution du marché de l'immobilier dans l'ancien, surfaces commerciales).

Mieux suivre les **flux financiers de l'Etat et des collectivités locales**, par le tableau de bord de la commande publique qui recense les marchés publics et grâce à l'observatoire de la commande publique, qui permet d'observer la mise en oeuvre du code des Marchés Publics dans le département, en présence des services déconcentrés de l'Etat concernés et des représentants du secteur du BTP, sous la présidence du Préfet de la Meuse.

- Anticiper les mutations économiques, démographiques et sociales, dans le cadre de la Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques (**M.I.M.E.**) qui coordonne et anime l'action des ministères, en s'appuyant notamment sur des études sectorielles. Cette action sera basée sur la mise en place d'un outil informatique normalisé et sécurisé (Extranet), permettant la mise en commun des informations, détenues par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement), la DDTEFP (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), le Trésor Public (Trésorerie Générale). Ce système d'information regroupant des données en terme d'activité, d'emploi, de situation économique et de données législatives vise à permettre une anticipation et un accompagnement des mutations économiques en Meuse.

Moyens financiers :

Les dispositifs pouvant être mobilisés sont les aides existantes au titre de l'emploi, de l'industrie et des finances.

Calendrier

- RDE : déjà existant.
- Actions de communications sur l'Intelligence et la défense économique : Fin 2004, début 2005.
- MSE : déjà existant.
- Tableau de bord économique et financier : déjà existant.
- Tableau de bord sur les flux financiers de l'Etat et des collectivités locales : déjà existant.

Mise en œuvre

Service pilote : Trésorerie Générale.
 Services associés : DRIRE, DDTEFP, Banque de France, Préfecture.
 Autres partenaires locaux : Membres du RDE et de MSE.

Eléments d'évaluation et de suivi

- RDE : Nombre de visites d'entreprises, ayant donné lieu à une action ;
Nombre de projets aidés.
- MSE : Nombre de connexions au site Internet ;
Nombre de participants aux réunions d'informations.
Evaluation des actions, par les bénéficiaires.
- Pôle d'expertise : Nombre d'analyses de filières réalisées par rapport aux besoins détectés.
- Tableaux de bord : Statistiques trimestrielles, afin de permettre d'adapter chaque année l'action des services de l'Etat.
- Entreprises : Nombre de créations et de défaillances d'entreprises.
- Par projet : Aides publiques accordées et nombre d'emplois créés et induits.

Objectif IV : Assurer le développement durable du territoire**Fiche 4-3 : Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques.****Motivation**

Le département de la Meuse est confronté à une série de risques naturels, l'aléa inondation étant de loin le principal aléa à l'origine des risques identifiés, mais également miniers (bassin ferrifère) et technologiques (5 installations SEVESO seuil "haut" et "bas" sur le département).

Objectifs poursuivis

- Améliorer la connaissance des sites exposés à des risques et leur degré de vulnérabilité.
- Mettre en place les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRn), institués par la loi du 2 février 1995, permettant ainsi de définir les règles d'utilisation du sol propres à prévenir ou limiter l'exposition aux risques des personnes et des biens.
- Mettre en place les Plans de Prévention des Risques miniers (PPRm), prévus par la loi du 30 mars 1999, afin de prévenir les risques liés aux mouvements de terrain d'origine minière. En Meuse, les trois communes concernées sont par ordre d'importance Boulogny, Dommary-Baroncourt et Eton.
- Mettre en place les Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRt) autour des sites SEVESO, prévus par la loi du 30 juillet 2003, afin de renforcer le dispositif global de prévention des risques dans le domaine industriel.
- Réviser le Dossier Départemental des Risques Majeurs afin de recenser l'ensemble des risques affectant les communes meusiennes.

Moyens mobilisés

Concernant la démarche d'élaboration des risques technologiques, la DRIRE fournira les informations relatives aux risques (aléas) tandis que la DDE examinera plus spécifiquement les enjeux en terme d'aménagement du territoire (servitudes, prescriptions vis à vis de l'occupation du sol). Les financements spécifiques à la réalisation des PPR sont issus du chapitre 57-20, article de prévision n° 50 du budget du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Calendrier

De 2004 à 2007 :

- mise en œuvre des procédures de PPRi sur la Saulx et l'Aire ; Achèvement des PPRi en cours (Meuse, Ornain aval, centre et amont).
- mise en œuvre des procédures de PPRm sur Boulogny et Dommary-Baroncourt.

- mise en œuvre des procédures de PPRt sur les 3 sites classés SEVESO seuil haut en Meuse (Ineos Chlor à Verdun, SODETAL à Tronville-en-Barrois, Huntsmann à Han-sur-Meuse).
- Réalisation d'un exercice de sécurité civile par an jusqu'en 2007 concernant ces trois entreprises pour atteindre un taux de 100% en 2007.
- Avant le 21 février 2006 : **adoption des arrêtés préfectoraux sur les risques naturels et technologiques communaux à destination des acquéreurs de biens immobiliers** (décret du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs)

Mise en œuvre :

PPRm, PPRn, PPRt :

Pilote : DDE

Services associés : DRIRE, DIREN, DDAF, DDASS, Préfecture/DLPR, SDIS, SRPV, Sous-préfectures, DDSP, Gendarmerie, DMD

PPRi :

Pilote : DDE

Services associés : Préfecture/Cabinet, DDAF, Préfecture/DLPR, Sous-préfectures

Partenaires locaux : Chambres consulaires, Agences de l'Eau, Conseil Général, CSP, FDPPMA et tout autre organisme en tant que de besoin

Eléments d'évaluation et de suivi

- ratio du nombre de communes couvertes par un PPRn par rapport à celles concernées par un risque inondation avéré.
- ratio du nombre de communes couvertes par un PPRt par rapport à celles concernées par un risque technologique avéré.
- nombre d'arrêtés préfectoraux sur les risques naturels et technologiques communaux

Objectif IV : Assurer le développement durable du territoire**Fiche 4-4 : Assurer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.****Motivation**

La qualité des eaux superficielles dans les zones amont des bassins versants continue d'être menacée par des rejets urbains et agricoles à l'origine du phénomène d'eutrophisation. Ce phénomène d'enrichissement des eaux en éléments nutritifs (azote et phosphore) est responsable de proliférations d'algues dans le bassin de la Meuse.

La qualité des eaux souterraines subit également la pression des pollutions diffuses et des pollutions ponctuelles qui menacent localement la sécurité de l'alimentation en eau potable.

La sécheresse 2003 a montré que des conditions d'étiage sévères peuvent menacer l'alimentation en eau potable, la navigation et l'économie en général.

La lutte contre les inondations implique une gestion adaptée des bassins versants, respectant les zones d'expansion de crues et les zones humides et préservant au mieux les dynamiques de ruissellement et d'érosion.

Objectifs poursuivis

- Initier et encadrer les investissements en matière de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration dans le respect des échéances de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 et dans la recherche d'une stratégie adaptée aux capacités financières et aux enjeux environnementaux des collectivités rurales.
- Développer les investissements et structurer la filière boues d'épuration.
- Entretenir la capacité d'autoépuration des hydrosystèmes fluviaux en préservant la richesse et la diversité des entités biologiques et du milieu naturel.
- Améliorer la gestion quantitative en maîtrisant mieux l'espace : lutter contre le ruissellement et l'érosion dès l'amont, implanter des zones d'infiltration (haies, bandes en herbe) et des dispositifs de ralentissement, recharger en permanence les aquifères, respecter et renaturer les zones humides.
- Participer à l'animation du plan sécheresse régional et du plan inondations. Contribuer à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau.
- Développer des stratégies de protection des ressources en eau potable adaptées au contexte agricole et forestier de la majorité des périmètres de protection. Engager des actions spécifiques en zone de karst.
- Sécuriser les réseaux d'eau potable, en organisant les interconnexions de secours et en assurant un bon entretien des ouvrages et des canalisations.

- Limiter la substitution en assurant la permanence et la diversité des ressources aquifères locales.
- Poursuivre le programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Moyens mobilisés

Les aides financières assainissement et eau potable sont assurées par les Agences de l'Eau et le Département avec compléments possibles MEDD – CPER et Fonds Européens pour les autres actions.

Calendrier

31 décembre 2005 : incitation à la réalisation des stations d'épuration pour les collectivités de plus de 2000 équivalents/habitants.

Consultation du public sur l'état des lieux et les enjeux des districts hydrographiques Meuse et Seine. Elaboration du plan de gestion et du programme de mesures.

31 août 2008 : Etablissement d'une protection rapprochée voire éloignée par DUP pour 80% des captages.

11 août 2009 : Institution des périmètres de protection immédiat pour 100% des captages protégés naturellement au sens de la loi de santé publique du 9 août 2004.

Mise en oeuvre

- Service pilote : Comité Départemental de l'Eau.
- Services associés : DDAF, SNNE, DDASS, DDE, DIREN, DRIRE, DDSV, Préfecture/DLPR
- Partenaires : Agences de l'Eau, Conseil Général, CSP, FDPPMA.

Eléments d'évaluation et de suivi - Indicateurs

- Suivi des stations du Réseau National de Bassin (DIREN) pour les eaux superficielles et du réseau contrôle sanitaire DDASS pour l'AEP. Suivi spécifique de la contamination par les produits phytosanitaires.
- Mise en place des structures d'assistance technique aux collectivités locales et développement du schéma départemental AEP.
- Indicateurs : nombre de stations d'épuration autorisées ou déclarées au titre de la rubrique 5.1.0 Loi eau. Nombre de collectivités ayant réalisé un zonage d'assainissement et ayant mis en place un service public de contrôle des assainissements non collectifs (SPANC).
- Nombre de captages AEP considérés comme conformes en permanence.
- Nombre de kms de rivières restaurés avec maintien des ripisylves, et plantations nouvelles dans les zones de cultures.
- Nombre d'hectares de zones humides protégées.

Objectif IV : Assurer le développement durable du territoire**Fiche 4-5 : Protéger, préserver et valoriser le patrimoine culturel meusien****Motivation**

- La *Culture* est un enjeu émergent du *développement durable*, à côté des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de participation des citoyens aux décisions. La prise en compte du patrimoine favorise la *durabilité* du développement culturel en l'inscrivant dans une continuité historique.
- L'État doit encourager et accompagner les projets culturels ou de valorisation du patrimoine pouvant avoir un impact positif sur l'attractivité du département.

Objectifs poursuivis

1. Clarifier et recentrer l'action de l'État pour la conservation et la mise en valeur des monuments et sites protégés

Diagnostic préalable et mise en place des outils adaptés : *Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager* (ZPPAUP) et *Périmètres de protection modifiés* (PPM) notamment.

2. Développer le conseil et l'assistance aux collectivités locales et aux particuliers pour la valorisation du patrimoine culturel

Développement des missions de conseil et d'assistance ; mise en place d'outils d'information ; suivi des *plans locaux d'urbanisme* (PLU) ; mise en place d'un label « *patrimoine meusien* » pour l'identification du patrimoine d'intérêt local (hors monuments historiques) et pour l'attribution ciblée des crédits, aides ou subventions.

Moyens mobilisés

Moyens financiers, humains et matériels :

- État : SDAP ; DRAC ; DDE ; DIREN ; ONF ; Préfecture ; Police et Gendarmerie.
- Autres partenaires : Conseil général ; Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) ; Inventaire général ; Direction des archives départementales ; Conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA) ; Fondation du patrimoine ; CAPEB ; communes ...

Calendrier

- 2004 : 1^{er} diagnostic des espaces protégés de la Meuse ; mise en œuvre d'outils de communication et d'information sur le patrimoine (guide de la restauration, nuancier de la Meuse, page Internet, etc...)
- 2005 : études de ZPPAUP avec un objectif moyen d'une ZPPAUP par an ; mise en place de PPM (suivant le rythme des PLU concernés) ; réalisation de fiches de travaux pour une meilleure information des pétitionnaires ; achèvement du diagnostic des espaces protégés ; mise en place d'un label « *patrimoine meusien* ».
- 2006 : Poursuite des ZPPAUP et PPM ; réalisation d'une étude/bilan pour la *révision* des espaces protégés (Secteurs sauvegardés ; ZPPAUP ; sites classés et inscrits).

Mise en œuvre

- Service pilote : Service départemental de l'architecture et du patrimoine.
- Services associés : DRAC (monuments historiques et études urbaines de ZPPAUP ou PPM) ; DDE (autorisations d'urbanisme ; amélioration de l'habitat ; projets d'aménagement du territoire...) ; DIREN (gestion des sites protégés, études paysagères) ; ONF (gestion des forêts en sites protégés) ; Préfecture ; Police et Gendarmerie (contrôle des infractions).
- Autres partenaires locaux : Conseil général ; CAUE ; Inventaire général (Région) et Fondation du patrimoine (mise en place du label « *patrimoine meusien* », identification, conservation et valorisation du patrimoine non protégé) ; Direction des archives départementales ; CAO (objets mobiliers) ; communes (documents d'urbanisme ; études urbaines ; édifices municipaux et espaces urbains) ; CAPEB (formation des artisans) ...

Éléments d'évaluation et de suivi

Indicateurs :

- Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ; Périmètres de protection modifiés (PPM) et études urbaines ou paysagères ;
- Conseils aux collectivités ou aux particuliers ;

Éventuellement : labels « *patrimoine meusien* ».

INDEX

- **Diagnostic du territoire :** **4à15**

- **Objectifs / Actions** **16**

- **Objectif I : Préserver la cohésion sociale, premier devoir de l'Etat**

Fiche	Pilote	Objet	Page
1-1	DDTEFP	- Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi	19
1-2	DDE	- Garantir l'accès au logement pour tous	23
1-3	DSDEN/IA	- Assurer l'égalité des chances entre les enfants et les adolescents	26
1-4	DDASS	- Favoriser l'égalité des chances pour tous	29

- **Objectif II : Maintenir un haut niveau de sécurité**

2-1	Préfecture Directeur de cabinet	- Améliorer la sécurité routière, intérieure et civile	33
2-2	DDSV	- Améliorer la sécurité sanitaire des aliments	36
2-3	DDASS	- Lutter contre les comportements à risques	39

Objectif III : Poursuivre une réforme de l'administration au service des usagers

3-1	Préfecture SRHML	- Coordonner à l'échelon interdépartemental la gestion des ressources humaines	42
3-2	Préfecture DAERCL	- Répondre aux attentes des usagers des services de l'Etat	45
3-3	Préfecture DAERCL	- Améliorer la qualité du service offert aux collectivités territoriales	47

Objectif IV : Assurer le développement durable du territoire

4-1	Les Sous-préfets	- Accompagner et soutenir les territoires fragiles	51
4-2	Trésorier-payeur général	- Soutenir l'économie meusienne par l'information et le conseil aux entreprises	53
4-3	DDE	- Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques	56
4-4	DDAF	- Assurer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau	58
4-5	SDAP/ABF	- Protéger, préserver et valoriser le patrimoine culturel meusien	60

- **Pilotage et suivi** **17**

- **Index** **62**

- **Index des indicateurs d'évaluation et de suivi** **63**

**INDEX DES INDICATEURS D'EVALUATION
ET DE SUIVI**

Fiche d'action/Pilote	Eléments d'évaluation et de suivi
Objectif I	PRESERVER LA COHESION SOCIALE, PREMIER DEVOIR DE L'ETAT
Fiche 1-1 : DDTEFP (page 19)	<p>Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et la qualification des publics les plus éloignés de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre mensuel de bénéficiaires des contrats aidés (CIE/CIRME, CA/CAE) - Nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus - Nombre de CIVIS et CJE signés - Nombre de salariés accueillis dans les structures de l'insertion par l'activité économique et analyse des taux de sortie vers l'emploi - Nombre d'accords GEPEC - Mise en place d'une analyse qualitative des actions menées en terme de pérennisation de l'emploi pour les bénéficiaires - Signature des chartes de cohérence - Labellisation effective de la "Maison départementale de l'emploi" <p><i>- Objectifs estimatifs sur les 5 prochaines années (par simulation des objectifs de 2005 et susceptibles d'ajustements en fonction des orientations nationales)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - contenir à 300 la hausse des DELD de plus de deux ans d'ancienneté - augmenter à 85% le taux de sortie des DE du chômage avant un an - diminuer de 200 par an le nombre de jeunes jusqu'au niveau CAP/BEP au chômage - augmenter de 20% la sortie de chômage des bénéficiaires de minima sociaux - diminuer de 20% le nombre de demandeurs d'emploi travailleurs handicapés (pacte)
Fiche 1-2 : DDE (Page 23)	<p>Garantir l'accès au logement pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation organisée chaque année lors du Comité Départemental de l'Habitat - Suivi mensuel réalisé d'une part, lors des réunions avec les bailleurs HLM et les partenaires financiers, et d'autre part, lors des réunions mensuelles de la Commission d'amélioration de l'Habitat (CAH) pour ce qui concerne le parc privé - Programmation de 171 nouveaux logements publics en 2005, soit environ 800 logements sur les 5 prochaines années - Construction de 25 logements PSLA en 2005, soit environ une centaine de logements sur la période - Production de 80 logements locatifs privés à loyer maîtrisé par an, soit près de 200 logements sur la période - Accélération du traitement des logements indignes, soit environ 55 logements sur 2 ans – 2005-2006 (soit 25 en 2005)
Fiche 1-3 : DSDEN/IA (page 26)	<p>Assurer l'égalité des chances entre les enfants et entre les adolescents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des jeunes handicapés bénéficiant d'une intégration scolaire - Réduction du retard scolaire dans le 1^{er} degré - Evaluation/suivi de la maîtrise des compétences fondamentales : évaluation de fin du 1^{er} degré/accès 6^{ème}, pourcentage d'atteinte du brevet informatique et Internet - Pourcentage de la classe d'âge obtenant la certification de fin de collège - Pourcentage de passage en 2^{ème} d'enseignement général et technologique - Résorption des sorties sans qualification (sous indicateurs : évolution des ruptures de scolarité en LP ou en contrats d'apprentissage, évolution des effectifs accueillis par la Mission Générale d'Insertion) - Mesure régulière des taux d'obtention des différents diplômes universitaires et professionnels - Elaboration des Projets Educatifs Locaux (PEL)
Fiche 1-4 : DDASS (page 29)	<p>Favoriser l'égalité des chances pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> -Extension des Point Accueil Ecoute Jeunes - Cellule de veille racisme-antisémitisme: nombre de cas examinés ou de saisine des cellules - COPEC : nombre de cas examinés ou de saisie de la commission – nombres d'actions initiées par la commission

Objectif II	MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SECURITE
<p>Fiche 2-1 : Cabinet (page 33)</p>	<p>Améliorer la sécurité routière, intérieure et civile - <i>Sécurité intérieure</i> : état 4001 et tableau de bord journalier, hebdomadaire, mensuel, quadrimestriel uniformisé – Evaluation hebdomadaire (réunion de police) et mensuelle (conférence départementale de sécurité). <u>Immigration irrégulière</u> : évaluation semestrielle des taux de réalisation des mesures d'éloignement - <i>Sécurité routière</i> : état mensuel et tableau de bord uniformisé de l'accidentologie (accident, blessés légers, blessés graves, tués) – Indicateur Indigo (IM 210) - <i>Sécurité civile</i> : Indicateurs Indigo (IM 201 à 209)</p>
<p>Fiche 2-2: DDSV (page 36)</p>	<p>Améliorer la sécurité sanitaire des aliments - <i>Indicateurs de résultats</i> : nombre de non –conformité par an, dépestés par les auto contrôles et par les contrôles officiels concernant les établissements meusiens - <i>Indicateurs de suivi</i> : - Pourcentage d'établissements agroalimentaires contrôlés par an - Pourcentage de procès-verbaux et de mises en demeure infligés par les services du pôle de compétence - Nombre de TIAC enregistrées par an, liées aux établissements meusiens</p>
<p>Fiche 2-3 : DDASS (page 39)</p>	<p>Lutter contre les comportements à risques - <i>Les indicateurs de résultats sont en cours d'élaboration par un groupe de travail national mis en place par la MILDT</i> - Préalablement à la mise en place de ce dispositif, le Centr'Aid fera remonter mensuellement des données relatives à la file active des personnes accueillies dans les consultations destinées aux jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives (jusqu'en mars 2006). Ces données sont : - le nombre de consultations dans le mois - le type de consultant (consommateurs, parents...) - le délai moyen pour une première consultation sur rendez-vous - le nombre d'heures d'ouverture par semaine - les instruments d'évaluation utilisés</p>

Objectif III	POURSUIVRE UNE REFORME DE L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES USAGERS
Fiche 3-1 : Préfecture SRHLM (page 42)	Coordonner à l'échelon interdépartemental la gestion des ressources humaines <i>Indicateurs annuels :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations interministérielles/ nombre de personnes formées - Nombre de concours communs organisés/nombre de personnes recrutées par ce moyen - Nombre total de personnes recrutées par ce moyen - Nombre de personnes mises à disposition de personnels entre les services - nombre de fiches de poste créées (rapportées au nombre de postes des services)
Fiche 3-2 : Préfecture DAERCL (page 45)	Répondre aux attentes des usagers des services de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> - Nombre réunions du comité de pilotage "Marianne" - Nombre de décisions du collège des chefs de service sur le suivi du PASED - Nombre de réunions du Comité départemental des usagers des services de l'Etat - Mesurer le respect des engagements des chartes Mariannes et de leur impact sur la satisfaction des usagers
Fiche 3-3 : Préfecture DAERCL (page 47)	Améliorer la qualité du service offert aux collectivités territoriales <ul style="list-style-type: none"> - <i>A Services financiers :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions du comité de pilotage et relevés de décisions - Comptabilisation de dossiers partagés : simulations financières et fiscales, aides au montage de dossiers de subvention, avis préalable requis sur les procédures - Evaluation du temps passé en mission de conseil - <i>B Service unique de l'ingénierie publique de l'Etat :</i> <ul style="list-style-type: none"> - (d'ici fin 2005) - Bilan de la situation actuelle - Elaboration de la stratégie locale - Formalisation de l'organisation du service et définition des indicateurs de suivi des procédures, production, qualité... - Nombre de nouveaux dossiers IP traités par le service unique - <i>C Offre territorialisée de services :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réponses apportées à des de demandes de premier niveau - Nombre de porteurs de nouveaux projets reçus - ETP d'agents affectés à de nouveaux services et nombre de jours de formation par agent au regard de la nouvelle offre de services

Objectif IV	ASSURER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
Fiche 4-1 : Sous-préfets de Verdun et Commercy (page 51)	<p>Accompagner et soutenir les territoires fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'intercommunalités et de pays créés - Qualité et quantité de projets structurants menés à terme - Evolution des sous-préfectures dans le cadre de la DNO vers une offre globale de services à destination des élus et des porteurs de projet - Amélioration du coefficient d'intégration fiscale (CIF) des EPCI à fiscalité propre - Intégration des objectifs dans la charte de cohésion territoriale dans les contrats de pays
Fiche 4-2 : Trésorier-Payeur Général (page 53)	<p>Soutenir l'économie meusienne par l'information et le conseil aux entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>RDE</u> : Nombre de visites d'entreprises, ayant donné lieu à une action Nombre de projets aidés - <u>MSE</u> : Nombre de connections au site Internet Nombre de participations aux réunions d'informations Evaluation des actions, par les bénéficiaires - <u>Pôles d'expertise détectés</u> : Nombre d'analyses de filières réalisées par rapport aux besoins - <u>Tableaux de bord</u> : Statistiques trimestrielles, afin de permettre d'adapter chaque année l'action des services de l'Etat - <u>Entreprises</u> : Nombre de créations et de défaillances d'entreprises - <u>Par projet</u> : aides publiques accordées et nombre d'emplois créés et induits
Fiche 4-3 : DDE (page 56)	<p>Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ratio du nombre de communes couvertes par un PPRn par rapport à celles concernées par un risque inondation avéré - Ratio du nombre de communes couvertes par un PPRt par rapport à celles concernées par un risque technologique avéré - Nombre d'arrêtés préfectoraux sur les risques naturels et technologiques communaux
Fiche 4-4 : DDAF (page 58)	<p>Assurer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des stations du Réseau National de Bassin (DIREN) pour les eaux superficielles et du réseau contrôle sanitaire DDASS pour l'AEP. Suivi spécifiques de la contamination par les produits phytosanitaires - Mise en place des structures d'assistance technique aux collectivités locales et développement du schéma départemental AEP - <u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations d'épuration autorisées ou déclarées au titre de la rubrique 5.1.0 de la loi sur l'eau. Nombre de collectivités ayant réalisé un zonage d'assainissement et ayant mis en place un service public de contrôle des assainissements non collectifs (SPANC) - Nombre de captages AEP considérés comme conforme ne permanence - Nombre de kms de rivières restaurés avec maintien ripisylves, et plantations nouvelles dans les zones de culture - Nombre d'hectares de zone humides protégées
Fiche 4-5 : SDAP/ABF (page 60)	<p>Protéger, préserver et valoriser le patrimoine culturel meusien</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) - Périmètres de protection modifiés (PPM) et études urbaines ou paysagères - Conseil aux collectivités ou aux particuliers - Labels "patrimoine meusien" (éventuellement)